

# LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matth. 24 : 33.

4<sup>e</sup> ANNÉE.

BALE (SUISSE), JANVIER 1880.

NUMÉRO 7.

## LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour

COMITÉ  
de la Société: J. N. Andrews,  
J. Erzenberger,  
Pierre Schild.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5

par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser: Bureau des SIGNES DES TEMPS,  
Bale (Suisse).

### CANTIQUE.

Tu nous aimes, Jésus! comme t'aime le Père!  
Ton amour tout puissant, couvre notre misère  
Et réjouis nos cœurs!  
Tu l'as offert, Seigneur! le sang qui purifie!  
C'est dans ton grand amour que tu quittas la  
vie.  
Pour sauver les pécheurs!

Et près de la quitter à cette heure suprême,  
Tu nous dis: «Aimez-vous comme moi je vous  
aime,  
Nul n'aime comme moi!»  
Aimez-vous! c'est la loi qu'en partant je vous  
laisse,  
Aimez-vous! qu'à ceci le monde reconnaisse,  
Que nous sommes à toi!

Qu'il est doux, cher Sauveur! qu'il est bon pour  
des frères,  
De t'offrir en commun leurs vœux et leurs pri-  
ères,

Travaillant bien unis,  
De s'aider au combat, de partager leurs joies,  
De marcher avec toi dans ces paisibles voies,  
Seigneur! où tu bois!  
—CHANTS DE LA FOI.

### Paroles d'avertissement.

#### ABSTENEZ-VOUS DE TOUT CE QUI PEUT FAIRE BRONCHER VOTRE FRÈRE.

Un vieillard, l'homme le plus honorable de son temps, écrivit une fois sous l'inspiration de Dieu, ces paroles: «Il vaut mieux ne manger point de chair, ne boire point de vin, et s'abstenir de tout ce qui peut faire tomber ton frère, ou le scandaliser ou l'affaiblir.» Or qui est notre «frère»? Dans ce passage, il se peut que Paul ait fait allusion à son frère dans la communion chrétienne; il ne devait rien faire volontairement qui scandalisât ou qui nuisît à ses coopérateurs dans la maison de Dieu. Mais s'il devait ainsi ménager les sentiments des autres chrétiens et veiller à leurs intérêts, combien plus ne devait-il pas éviter tout ce qui aurait pu nuire moralement à la masse de ses semblables impénitents?

Considérons l'enseignement de ce passage remarquable, si abondamment empreint de philanthropie chrétienne. Que nous enseigne ce verset? Il présente clairement à notre esprit l'obligation morale de nous abstenir des pratiques et des usages qui seraient inévitablement nuisibles à autrui. Nous devons nous abstenir de ce qui fait du tort à nos semblables, et c'est d'après la loi de l'amour que nous devons agir ainsi. C'est là le but du passage et celui du chapitre même où il se trouve. Le professeur Hodge de Princeton, interprète extrêmement conservateur, dit en traitant de ce passage que, pour l'amour de nos semblables, nous devons renoncer à des choses qui ne sont point coupables en elles-mêmes. La liberté légale d'un homme consciencieux ne doit jamais s'exercer lorsqu'un mal moral doit inévitablement résulter de l'exercice d'une telle liberté. Si ma liberté met une pierre d'achoppement devant mon frère, et le fait broncher de sorte qu'il tombe, malheur à moi si je persiste à user de cette liberté. Ce principe est un principe vaste et aussi noble que cet Évangile d'amour qui lui a donné naissance. C'est le principe qui enseigne que les hommes de bien doivent sacrifier tout ce qui peut détruire les meilleurs intérêts de l'humanité.

Nous posons donc cette proposition, savoir, que nul homme consciencieux ne possède le droit moral d'encourager un principe ou une pratique reconnus comme nuisibles au prochain. J'ai un droit légal de faire bien des choses que, comme homme de principes, je ne dois pas faire. J'ai un droit légal de prendre de l'opium ou de l'arsenic, ou d'avalier une grande quantité d'eau-de-vie; mais je n'ai aucun droit mo-

ral de commettre un suicide. J'ai un droit légal d'assister habituellement au théâtre, même lorsque toutes les pièces qui y sont jouées sont chargées de poison moral, et que tous les rangs fourmillent de prostituées. Aucune loi écrite ne me défend de me rendre dans ce lieu, aucune garde armée ne se tient à la porte pour me repousser. Mais je n'ai aucun droit moral d'entrer dans cette maison-là, non pas simplement parce que je verrai et j'entendrai ce qui capterait et souillerait mon esprit; mais parce que cet établissement splendide et éblouissant, avec ses attractions sensuelles est, pour un grand nombre de mes semblables, un enfer, un maelstrom béant. L'argent que je donne à l'entrée est ma contribution directe pour le soutien de cet établissement dont les fondements ténébreux sont posés sur les âmes de millions de mes semblables. Quel droit ai-je de donner par mon exemple, ma sanction à une boucherie d'âmes humaines et de contribuer à son soutien par mon argent.

Or, sur ce même principe, non pas simplement celui de la préservation de soi-même, car ce n'est pas de cela que je parle maintenant quel droit ai-je de soutenir ces magasins de mort morale ou l'on débite des boissons empoisonnées? Quel droit ai-je de soutenir un trafic qui a pour unique but de vendre la mort par mesure? Quel droit ai-je d'encourager dans la société les habitudes de la boisson? Si un verre de boisson enivrante placé sur ma table (que ce soit du madère pétillant ou du cognac) est un piège pour faire tomber dans la dissipation un individu d'un tempérament excitable, quel droit ai-je de tendre ce piège devant lui et de le tenter pour l'entraîner dans la ruine, et de rendre ainsi le particeps criminis de sa destruction. Si le contenu du verre que j'ai donné à mon frère le fait broncher, il bronche sur moi. S'il a rompu tout frein moral, c'est moi qui lui ai aidé à le rompre. Je suis complice de son péché. S'il sort de ma table avec un goût plus prononcé pour les spiritueux, c'est moi qui ai contribué à le rendre ivrogne; et dans une certaine mesure, c'est moi qui ai travaillé à l'éloigner du ciel. Les paroles qu'il a pu dire, les coups qu'il a pu donner, les excès qu'il a pu commettre, étant sous l'influence stimulante de ce verre, offert par moi, sont dans une certaine mesure mes paroles et mes actions de folie et de méchanceté. Sans moi, il n'aurait pas prononcé ces paroles, et n'aurait pas commis ces actions honteuses. Celui qui, selon le langage de l'Écriture, «approche la bouteille à son prochain,» est en grande partie responsable pour tous les désastres qui s'ensuivent; il est responsable de la ruine éternelle qui peut en résulter pour son prochain. Il va sans dire que ce principe met fin au trafic désastreux des boissons enivrantes, et lorsque la société bannit l'ivrogne de son sein à cause de sa conduite outrageante, et qu'elle accorde des licences à celui qui débite des boissons enivrantes, elle punit simplement l'effet et protège la cause!

Nous pourrions parler longuement des misères de l'ivrogne, du péché du débitant de liqueurs, et des résultats désastreux qu'amène l'usage des spiritueux dans l'armée, dans les ménages, et même dans nos églises. Mais nous préférons maintenant parler d'un point spécial, savoir, du devoir qui incombe à toute personne consciencieuse de s'abstenir d'user des spiritueux et d'en offrir, aussi longtemps que cette boisson fait «broncher» son prochain. C'est maintenant en faveur de celui qui bronche que nous supplions. C'est pour ceux que votre verre de vin, offert dans une hospitalité mal entendue, ou sous la tyrannie de la coutume, peut précipiter dans l'ivrognerie et la perdition. Oh! qui sont-ils, ceux qui bronchent? J'ose à peine le dire, car la réponse toucherait de trop près un grand nombre d'entre nous. Elle ouvrirait bien des plaies secrètes que l'orgueil et l'affection s'efforcent en vain de cacher. Elle révélerait des chutes sur lesquelles les anges pourraient pleurer. Elle rouvrirait des tombes où la pelouse charitable cache maintenant ce que l'amitié de ceux qui survivent aimeraient avoir oublié.

À cause de mon frère qui bronche, il m'est recommandé de m'abstenir. Est-ce demander trop de moi? Laissons répondre un simple incident. Dans une certaine as-

semblée de philanthropes pour la tempérance, un pasteur fit une défense plausible du droit moral que, selon lui, possèdent même les gens de bien de boire des liqueurs alcooliques, et d'en offrir. Il parla de l'abstinence totale comme étant une pratique fanatique et antibiblique. Il parla avec volubilité mais non avec intelligence au sujet du vin employé aux noces de Cana de Galilée, et il insista en disant que lui, au moins, réclamait le droit d'user des liqueurs spiritueuses à sa propre table et dans des réunions d'amis. Lorsqu'il eut terminé son argument sophistique, un vieillard dont les traits portaient l'empreinte d'une profonde émotion se leva. Sa voix émue par la douleur tremblait. Se tournant vers l'assemblée, il parla à peu près en ces termes: «Je connais un jeune homme. Il est déjà avancé sur la route qui le conduira à la perdition. Il devient un ivrogne. Je crains qu'il ne soit perdu. Lorsqu'on le supplie d'abandonner la coupe enivrante, il allègue toujours l'exemple d'un certain pasteur populaire. Il dit qu'aussi longtemps que ce ministre prendra cette coupe et la défendra, il a l'intention d'agir de la même manière. Messieurs! ce pauvre jeune homme intempérant, c'est mon fils, et le ministre dont il suit le mauvais exemple, c'est le même qui vient de s'adresser à l'assemblée!» —Theodore L. Cuyler.

### INSCRIVEZ-LE SUR UN BARIL DE RHUM.

Un jour, le pasteur Baron Stowe prêchait sur ces paroles: «En ce temps-là, il y aura écrit sur les sonnettes des chevaux: La sainteté à l'Éternel.» etc. Le sermon était d'un caractère pratique et de nature à montrer que, dans toutes les transactions de la vie, dans tout ce que nous entreprenons, ce devrait être le principe qui nous dirige. Inscrivez ces mots, dit-il, sur chacun de vos outils, sur les mesures d'aunage placés sur vos banques; sur vos mesures et sur vos balances. Qu'ils soient inscrits en tête de chaque page de vos livres de comptes: «La sainteté à l'Éternel.»

Parmi les auditeurs, il se trouvait un homme (un étranger) qui faisait un grand trafic de rhum.

Mr. Stowe termina son sermon par ces paroles: Quelqu'un a fait la remarque qu'on peut juger de la véritable signification d'une idée si elle peut être peinte sur le mur. Appliquons cette règle à ce passage. Gravez au-dessus de l'entrée de la maison de Dieu ces paroles: «La sainteté à l'Éternel;» rien ne pourrait être plus convenable; que ces mots soient inscrits sur vos tribunaux et sur vos collèges, sur vos hôpitaux et vos institutions de charité, et rien ne pourrait être mieux approprié. Mais supposez que nous inscririons au-dessus de l'entrée d'un restaurant ou d'un cabaret ces paroles: «La sainteté à l'Éternel;» ou supposez encore que nous descendions sur le quai et que nous inscririons sur ces barils de feu l'écriture qui consume les corps des hommes et détruit leurs âmes ces mots: «La sainteté à l'Éternel.»

Il se fut. Le marchand de rhum sortit furieux en prononçant des malédictions contre le prédicateur et le sermon. Mais qu'avait donc fait le pasteur? Il avait simplement demandé quel effet produirait les mots «La sainteté à l'Éternel» inscrits sur un baril de rhum; mais cette simple question produisit un effet plus terrible sur la conscience de cet homme, qu'une heure entière de déclamation contre le trafic du rhum. —Presbyterian.

### QUELLE SERA LA FIN?

L'AUTRE jour, en passant dans la rue nous remarquâmes une affiche sur laquelle nous lûmes ces mots en grands caractères: «PERDU.» «PERDU!» Au même instant cette pensée nous traversa l'esprit: Combien y a-t-il d'hommes, de femmes, d'enfants, de pères, de mères, de fils, d'époux, de frères, d'épouses, de sœurs, de filles, combien n'y a-t-il pas de telles personnes dans notre pays, qui chaque année sont perdues par l'intempérance! Ils sont perdus pour leurs amis, perdus pour leurs familles, pour ceux qu'ils chérissent, pour la société et pour l'église de Christ! Perdus,

non-seulement pour tout ce qui est grand, bon, excellent et noble dans cette vie, perdus, non-seulement pour toute énergie physique et pour le christianisme, mais perdus pour toujours dans la mort éternelle.

Chaque année l'intempérance creuse dans notre pays un nombre immense de tombes, et sur chacune de ces pierres funéraires, nous pouvons lire ces paroles de l'Écriture sainte: «Aucun ivrogne n'héritera le royaume de Dieu.» Si donc il en est ainsi, si ces paroles sont vraies, quelle sera à la fin leur portion?

Quelle sera la portion de cette multitude au dernier jour? Sera-ce le ciel? Vous connaissez la réponse: ils seront perdus! Oh! que nous eussions-nous mille langues, chacune comme la plume d'un écrivain diligent, nous crierions nuit et jour, au loin et au près, le long des chemins et dans le cercle de la famille, dans les usines et les ateliers, dans le camp et sous les tentes, sur mer et sur terre, dans la salle d'école et dans le magasin, dans le collège et dans la chambre législative, dans la salle du Conseil et dans l'église du Dieu vivant, partout où respire une âme humaine, nous crierions à plein gosier et nous ne nous épargnerions point, disant: Si tu écoutes les insinuations du tentateur, et que tu touches à la coupe mortelle, tu es perdu, perdu! S'il était possible, nous voudrions parler avec nous les gémissements et les cris des milliers d'infortunés chaque année moissonnés par l'intempérance et les lamentations des cœurs brisés de ceux qui ont survécu. Perdus! pensez-y, lecteur; perdus; point d'espoir, point de miséricorde, point de salut, point de rédemption, perdus pour toujours!

Jeune homme, si jamais tu regardes le vin, pense à cela, et si tu le fais, tu liras dans cette coupe: Perdu!

### Articles Variés.

#### LA POLITESSE CHRÉTIENNE.

De quelques circonstances que le chrétien soit entouré, quelles que soient ses tentations, il ne doit jamais manquer de politesse. Il était dans le dessein de Dieu que l'affection, la bonté et la patience nous rendissent propres pour la société des anges du ciel.

Un très-grand nombre de personnes qui cherchent le bonheur, seront déçues dans leur espoir, parce qu'elles le cherchent mal. Le bonheur ne se trouve pas dans les plaisirs égoïstes, mais dans le sentier du devoir. Dieu veut que l'homme soit heureux, et dans ce but il lui a donné les préceptes de sa loi, afin qu'en y obéissant, il fût heureux partout où il se trouve. Ainsi longtemps qu'il demeure dans son intégrité morale, fidèle à ses principes, gouvernant toutes ses facultés, il ne peut être misérable. Semblable au jeune cep dont les vrilles tendres s'enroulent autour de son soutien, l'âme, appuyée sur Dieu, fleurira au milieu de l'incredulité et de la dépravation. Mais un grand nombre de personnes qui cherchent constamment le bonheur ne le trouvent pas, parce qu'en négligeant de remplir les petits devoirs de chaque jour, et d'observer les petites politesses de la vie, elles violent les principes dont dépend le bonheur.

Les règles de la Bible doivent être écrites dans le cœur; elles doivent être mises en pratique dans la vie de chaque jour. Au milieu de tous les découragements, le chrétien peut élever son âme vers Dieu pour implorer la force et la grâce dont il a besoin. Des paroles bienveillantes, un air agréable, une expression de sérénité répandent autour du chrétien un charme qui rend son influence presque irrésistible. Voici un moyen de gagner le respect, et d'élargir la sphère de notre utilité. Ce moyen nous coûte bien peu. C'est la religion de Christ dans le cœur qui fait prononcer ces paroles douces et bienveillantes; c'est la religion de Christ dans le cœur qui donne au chrétien cette manière aimable, qui descend jusqu'à ceux mêmes qui sont placés dans les positions les plus humbles de la vie. Un homme impérieux, qui

crie, qui tempête, qui censure n'est pas un chrétien, car pour être chrétien, il faut ressembler à Christ. Celui qui est continuellement jaloux de sa propre dignité ne donne pas une marque de christianisme. C'est par l'oubli de soi-même, par la lumière, la paix et le confort qu'il répand constamment sur ses semblables qu'un homme montre une vraie dignité. Celui qui agit ainsi n'aura pas à se plaindre de ce qu'il n'obtient pas le respect qui lui est dû.

Celui qui s'abreuve à l'Esprit de Christ, manifera les fruits de cet Esprit par des paroles bienveillantes, et une conduite polie. Le plan du salut doit adoucir tout ce qui est âpre et rude dans le caractère, aussi bien que dans les manières. Un changement extérieur témoignera d'un changement intérieur. C'est la vérité qui sanctifie et qui épure. Reque dans le cœur, elle opère avec une secrète puissance, transformant celui qui la reçoit. Mais ceux qui, tout en faisant profession d'avoir reçu la vérité, sont néanmoins rudes et malveillants dans leurs paroles et leur conduite, n'ont pas appris de Jésus; et toutes ces manifestations montrent qu'ils sont encore esclaves du méchant. Personne ne peut être chrétien sans avoir l'Esprit de Christ, se manifestant par l'humilité, par la douceur, et le raffinement des manières.

Hénoç était un homme d'un caractère remarquable. Bien des personnes considèrent sa vie comme étant au-dessus de ce que la généralité des mortels peuvent jamais atteindre. Mais la vie et le caractère d'Hénoç, si saints, qu'il fut enlevé dans le ciel sans passer par la mort, représentent ce que doivent être la vie et le caractère de tous ceux qui, comme Hénoç, s'attendent à être enlevés au ciel lorsque Christ viendra. Sa vie était ce que peut être la vie de toute personne qui entretient une communion intime avec Dieu. Nous devrions nous souvenir qu'Hénoç était entouré d'une influence si pernicieuse et d'une atmosphère si délétère, que Dieu dut faire venir un déluge sur le monde pour en détruire les habitants, à cause de leur corruption. Si Hénoç était maintenant sur la terre, son cœur serait en harmonie avec tout ce que Dieu demande; et bien qu'entouré d'influences mauvaises, et d'exemples les plus dégradants, il marcherait avec Dieu. Le palmier est une belle figure de la vie d'un chrétien. Planté au milieu d'un désert de sable brûlant, il ne périclite pas, parce qu'il tire sa subsistance des sources de vie placées au-dessus de la surface.

Lorsque Christ viendra, nos corps vils seront changés, et rendus semblables à nos corps glorieux; mais le caractère vil ne sera pas changé alors. La transformation du caractère doit avoir lieu avant sa venue. Notre nature doit être pure et sainte; nous devons avoir l'esprit de Christ, afin qu'il puisse avec satisfaction contempler son image reflétée sur nos âmes. Nous ne sommes point parvenus à l'état de sainteté où Dieu voudrait nous voir. Nous ne sommes pas ce que nous pouvons être et ce que la parole de Dieu exige que nous soyons. C'est notre incrédulité qui nous sépare de Dieu. S'entouré d'idolâtres, Joseph en Egypte conserva son intégrité au milieu du péché du blasphème et des influences corruptrices. Lorsqu'il fut incité à se détourner du sentier de la vertu, il dit: «Comment ferai-je un si grand mal, et pécherai-je contre Dieu?» Hénoç, Joseph et Daniel dépendaient d'une force qui était infinie. C'est là le seul chemin sur que les chrétiens peuvent suivre maintenant. Ceux qui font profession d'appartenir à Christ sont trop indolents dans leur vie religieuse pour surmonter les obstacles, et manifester la patience, la bonté et le support. La vie de ces hommes remarquables était cachée avec Christ en Dieu. Ils furent loyaux envers Dieu au milieu de l'infidélité, purs au milieu de la corruption, pieux et fervents en face de l'athéisme et de l'idolâtrie. Par la foi, ils faisaient provision seulement des choses favorables au développement de caractères purs et saints. Il peut en être ainsi de nous: quelle que soit notre position, quelque attrayante ou repoussante que soient les circonstances qui nous entourent, la foi peut planer au-dessus de tout, et trouver le Saint-Esprit.

Nous pouvons posséder le même esprit qui animait Hénoç, Joseph et Daniel. Nous pouvons puiser à la même source de force; nous pouvons avoir le même empire sur nous-mêmes, et les mêmes grâces peuvent briller dans notre vie. C'est en réfléchissant sur tous ceux qui nous entourent la lumière de Christ, que nous deviendrons la lumière du monde. Voici les paroles de Christ: «Une ville située sur une montagne ne peut être cachée.» «Que votre lumière luit ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.»

Une personne morose, mécontente, égoïste et impolie ne peut exercer cette influence sacrée.

Les chrétiens agréables, bons et bien élevés, exercent une influence pour Dieu et sa vérité; et il ne peut en être autrement. La lumière qu'ils reçoivent du ciel répandra par eux ses rayons brillants sur le sentier des autres, les invitant à s'écrier: «Oh! qu'heureux est l'homme dont la force est en toi.» Les paroles que nous prononçons, notre conduite journalière sont les fruits qui croissent sur l'arbre. Si le fruit est acide et désagréable au goût, cela provient de ce que les racines de cet arbre ne tirent pas leur nourriture d'une source pure. Si nos affections sont en harmonie avec notre Sauveur, si nos caractères sont doux et humbles, c'est une preuve que notre vie est cachée avec Christ en Dieu, et nous laisserons sur notre passage une trace lumineuse. La vie chrétienne présentera un contraste si frappant avec celle des nicrédoles et des enfants de ténèbres, que ceux qui nous observeront verront que nous avons été avec Jésus et que nous avons appris de lui.

Il n'est pas nécessaire que le chrétien se retire du monde, mais tout en se mêlant au monde, il ne sera pas du monde. On doit cultiver la politesse chrétienne dans la vie journalière. Une parole malveillante ne devrait jamais être entendue; l'insouciance égoïste pour le bonheur des autres devrait faire place à la sympathie et à la prévenance. La véritable politesse alliée avec la vérité et la justice rendront la vie non-seulement utile, mais semblable à un parfum odoriférant. Ce n'est point une preuve que le chrétien ait perdu sa religion, lorsqu'il est bien vu de ceux qui sont sans religion. La vertu, l'honnêteté, la bonté, la fidélité et l'intégrité embellissent le caractère. Ceux qui possèdent ces qualités gagneront l'estime des incrédules mêmes, et leur influence dans l'église sera précieuse. Dieu veut que nous agissions droitement dans les affaires importantes, mais il nous dit aussi que la fidélité dans les petites choses nous rendra propres à occuper des places plus importantes de responsabilités. De nos jours, il existe un très-grand manque de véritable politesse. On parle beaucoup des progrès qui ont été faits dans le monde depuis le temps des patriarches. Mais ceux qui vivaient à cette époque pouvaient se glorifier de posséder une plus grande mesure de raffinement et de véritable politesse que ceux qui vivent dans ce siècle si vanté pour ses progrès merveilleux.

L'intégrité, la justice, et la bonté chrétienne réunies forment une magnifique combinaison. La politesse est une des grâces de l'Esprit. Elle est un attribut du ciel. Les anges ne se mettent jamais en colère, ils ne sont jamais envieux, égoïstes ou jaloux. Aucune parole rude ou malveillante n'échappe de leurs lèvres. Et si nous devons être dans la société des anges, nous aussi nous devons être raffinés et polis. Et nous n'avons pas trop de temps pour changer nos mauvaises habitudes, réformer notre caractère et devenir propres à habiter avec ces êtres célestes. Toute dureté toute mauvaise humeur, grossièreté et malveillance doivent être surmontées dans cette vie, car ces choses sont sataniques. C'est maintenant le temps favorable pour nous d'accomplir cette œuvre. Nous ne pouvons point avoir une seconde période d'épreuve. Si nous ne profitons pas de ces heures privilégiées, nous ne profiterons pas non plus d'une seconde période d'épreuve, si elle nous était accordée. C'est maintenant, pendant qu'il est dit aujourd'hui, que nous ne devons pas laisser surcharger nos cœurs par le péché, ni rendre Christ honteux des paroles mondaines et de la conduite de nous tous qui portons son nom.

E. G. WHITE.

#### QUATORZE JOURS DE BONHEUR PENDANT CINQUANTE ANS DE RÉGNE.

ABDOULTRAHMAN était l'un des rois les plus riches dont l'histoire fasse mention. C'était un des rois Maures de l'Espagne, et sa vie fut quelque peu semblable à celle de Salomon. Ses palais étaient comptés au nombre des plus splendides du monde entier; plus de mille espèces de marbres apportés d'Espagne, d'Afrique et d'Allemagne ornaient sa résidence. Ses chaises, ses coussins, ses fourchettes et ses assiettes étaient d'or, et ses serviteurs étaient vêtus de la manière la plus somptueuse. Des tableaux encadrés d'or et de marbre, incrustés d'or, et de pierres précieuses, couvraient les murs. Ses sujets étaient tous ses serviteurs. A la chasse, douze mille cavaliers, dans l'attirail le plus brillant et le plus somptueux le servaient. Son pavillon de chasse était immense. Il possédait tout ce

que la terre peut donner, et toutefois il ne goûta aucune jouissance, et quelques années après sa mort, les lignes suivantes furent publiées.

«Depuis le moment où j'ai commencé à régner, j'ai pris note des jours dans lesquels j'ai goûté un plaisir réel et sans mélange. Leur nombre se monte à quatorze. Rien n'a semblé manquer à mon bonheur, richesses, honneurs, en un mot le souverain pouvoir. J'ai régné cinquante ans, et dans cette longue période de temps, je ne puis compter que quatorze jours qui n'aient pas été empoisonnés par quelque ennui. Homme mortel, considère ce qu'est ce monde, et si on doit compter sur le bonheur éphémère qu'on y trouve.» Hélas! de telles réflexions sont infructueuses pour changer le sort du moraliste; car elles découlent de la découverte tardive que tout est vanité.

#### UN SERMON SUR UNE CARTE POSTALE.

Les instructions suivantes concernant la prière furent envoyées à un ami sur une carte postale.

Afin que nos prières soient exaucées, il faut:

1. Que nous demandions au nom de Jésus. Jean 14:13, 14.
2. Il faut que nous demeurions en lui et que ses paroles demeurent en nous. Jean 15:7.
3. Il faut que nous gardions les commandements de Dieu. 1 Jean 3:22.
4. En priant, nous devons rendre grâces. Col. 4:2.
5. Il faut que nous recherchions premièrement les choses spirituelles. Matth. 6:33.
6. Nous devons aussi prier pour tous les saints. Eph. 6:18.
7. Nous devons prier par l'Esprit de Dieu et selon sa volonté. Jude 20; Eph. 6:18.
8. Nous ne devons avoir aucun sentiment d'animosité contre personne. Marc 11:25.
9. Nous ne devons pas user de beaucoup de paroles, ni de vaines répétitions. Matth. 6:7.
10. Nous ne devons pas demander des choses en vue de buts mondains ou de désirs charnels. Jacq. 4:3.
11. Nous devons prier avec foi. Jacq. 5:15.

#### IL EST SEULEMENT IVRE.

Le Sacramento Record Union raconte un incident intéressant arrivé à Washington de l'autre côté du fleuve. Une dame s'aperçut un jour que toutes ses poutres tombaient et mouraient sans maladie apparente. Elle découvrit par hasard que des péchés à l'eau-de-vie avaient été jetés dans la cour et que les poules les avaient mangés. Elles étaient ivres-mortes.

Quelques heures après, elles se levèrent sur leurs pieds et commencèrent à marcher en trébuchant, souffrant sans doute de forts maux de tête. Vous ferez bien de ne jamais jeter aucuns fruits à l'eau-de-vie. Gardez-les pour les faire manger à vos enfants; si vous appréciez moins vos enfants que vos poules. Les parents qui emploient de telles péchés tout des ivrognes de leurs fils et de leurs filles! Les liqueurs spiritueuses que l'on emploie dans la préparation des mets pour la table pervertissent l'appétit!—California Christian Advocate.

#### EXEMPLES DE POLITESSE.

La parole de Dieu, non-seulement nous commande d'exercer la politesse, mais dans la longue liste des héros de la foi, elle nous présente plusieurs nobles exemples de l'exercice de la politesse chrétienne.

Abraham était véritablement poli. Avec quelle hospitalité ne reçut-il pas les trois étrangers qui vinrent vers sa tente dans la chaleur du jour, et avec quel empressement il les servit et prévint leurs besoins.

Remarquez sa manière d'agir si désintéressée lors de sa séparation d'avec Lot. Quoique Lot fût son neveu, et qu'il eût sans doute reçu de lui bien des faveurs dont il semble avoir montré peu de gratitude, toutefois la politesse tint au patriarche un devoir de renoncer à son droit, et d'offrir au jeune homme le premier choix de ce beau pays que Dieu avait promis à Abraham, pour le posséder éternellement.

Dans sa conduite envers les enfants des Hébreux lorsqu'il acheta un sépulcre pour Sara, Abraham montre toujours le même caractère, plein de politesse et de dignité. Avec quel soin n'observe-t-il pas les formes de la politesse d'usage, en se prosternant devant le peuple du pays, et en insistant à payer le prix entier du sépulcre.

La véritable politesse signala aussi la vie de l'héroïque Paul. Il ne recula pas devant la rage d'une multitude furieuse; il pouvait endurer des coups et de l'empiètement, braver les dangers par mer et par terre; toutefois sa disposition d'esprit était douce et aimante comme celle d'un petit enfant. Voyez ses frères s'assembler autour de lui, pleurant amèrement parce qu'il leur avait dit qu'ils ne reverraient plus son visage. Écoutez ces paroles venant d'une âme déchirée par la douleur: «Que faites-vous en pleurant et en m'attendrissant le cœur?»

Appelé à comparaître devant le roi Agrippa, l'apôtre n'a aucune plainte à proposer, et, au lieu d'exprimer le désir que ses ennemis souffrent comme lui, il s'écrie noblement: «Plat à Dieu que toi et tous ceux qui m'entendent aujourd'hui fussent tels que moi excepté ces liens!»

Mais c'est dans la vie de notre Sauveur que nous trouvons le seul parfait exemple de politesse. Partout où il allait il rencontrait les besoins de l'humanité souffrante; mais quoiqu'il fût souvent fatigué et exténué, jamais il ne proféra une parole impatiente, jamais il ne renvoya aucun de ceux qui venaient à lui pour obtenir son secours. Dans sa dernière et terrible agonie, il pensa à procurer un abri à sa mère désolée, et, accablé sous le poids de l'angoisse la plus profonde, il se tourne vers le brigand repentant pour lui donner quelques paroles d'espérance.

Le principe fondamental de toute vraie politesse est renfermé dans la règle d'or, qui est celle-ci: «Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-leur aussi de même,» et Dieu nous a donné dans sa parole des exemples dignes d'être imités. Ne nous efforçons-nous pas de les imiter?—Youth's Instructor.

#### CE QU'IL FAUT ENSEIGNER AUX GARÇONS.

ALFRED L. SEWELL dans son nouveau journal pour les garçons, Home Arts, publié à Chicago, écrit les lignes suivantes:

Un philosophe a dit que la véritable éducation des jeunes garçons consiste à leur enseigner ce qu'ils doivent savoir quand ils seront devenus des hommes.

Quelles sont donc les choses qu'ils doivent savoir?

Premièrement. Ils doivent apprendre à être véridiques, à agir avec naturel. Toute éducation qui ne renferme pas ces choses-là n'est d'aucune valeur. Il vaudrait mieux pour un homme de ne savoir pas lire. Il vaudrait mieux qu'il n'apprit jamais une seule lettre de l'alphabet et qu'il fût véridique et naturel dans ses intentions et dans ses actions, plutôt que d'être instruit dans toutes les sciences et toutes les langues, et d'agir avec fausseté et avec feinte. Par dessus tout, inclinez aux jeunes garçons que la VÉRITÉ vaut mieux que les richesses, mieux que la culture de l'esprit, mieux qu'une position terrestre.

Secondement. Ils doivent être purs dans leurs pensées, dans leur langage et dans leur vie, purs d'esprit et de corps. Un homme impur, jeune ou vieux, empoisonnant la société dans laquelle il se trouve, par des histoires obscènes et de mauvaises exemples, est un ulcère moral, une peste, un lépreux, qui devrait être traité comme les lépreux d'autrefois, qui étaient bannis de la société et forcés de crier: «Le souillé!» comme avertissement pour sauver les autres de la contagion.

Troisièmement. Ils doivent être désintéressés. Avoir des égards pour les sentiments et le bien-être d'autrui. Être polis, intégrés dans leur manière d'agir envers leurs semblables. Être généreux nobles et dignes, pleins de respect pour les personnes âgées et les choses sacrées.

Quatrièmement. Ils doivent apprendre à se tirer d'affaire eux-mêmes, et à compter sur eux-mêmes dès leur jeune âge. A être toujours industrieux, et à gagner leur vie aussitôt que possible. Enseignez-leur que tout travail honnête est honorable, et qu'une vie d'oisiveté et de dépendance des autres est une honte.

Lorsqu'un jeune garçon a appris ces quatre choses, lorsque ces idées sont devenues une partie de son être, quelque jeune, pauvre ou riche qu'il soit, il a appris quelques-unes des choses les plus importantes qu'il doit savoir lorsqu'il sera devenu un homme. S'il se rend maître de ces quatre choses, il lui sera facile d'acquiescer tout le reste.

—Le soldat qui combat son ombre est prodige de son temps.

—Ce sont les petits chagrins qui minent le cœur. Il est plus facile de lancer une bombe à la distance d'un mille que d'y lancer une plume, même avec l'artillerie.

LA SEPTIÈME PARTIE DU TEMPS, OU UN JOUR SUR SEPT.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

CINQUIÈMEMENT. Cette théorie, si elle était pratiquée, amènerait la destruction des plus grands intérêts de la société.

Quand nous parlons de la société, et de la confusion qui y existerait, si l'on pratiquait généralement le principe dont nous nous occupons, nous n'avons pas eu en vue le trouble temporaire que produirait un changement de vues, mais le désordre permanent qui résulterait si cette théorie était mise en pratique, car si chacun gardait le jour qui lui convient, toutes les institutions de la société seraient plongées dans la confusion.

Si nous comprenons la déclaration qui est exprimée au commencement de cette cinquième division du sujet, et si cette déclaration est vraie, nous voyons les poids qu'elle doit avoir dans cette discussion. Car, si Dieu le Créateur, et Dieu le Législateur sont un seul et même Dieu, il est certain qu'il n'a pas approuvé comme Créateur ce qu'il a condamné comme Législateur. C'est à-dire que, si Dieu, dans son omnicience, nous a placés dans une telle relation sociale les uns avec les autres, qu'un Sabbat qui ne serait pas invariablement fixé à un jour spécial serait une malédiction, alors il ne nous a jamais donné un tel Sabbat. Nous pourrions illustrer ce que que nous venons de dire par les différentes positions de la vie. Prenez par exemple le monde commercial. Dans cette carrière, les hommes sont amenés en contact les uns avec les autres pour la réussite dans les affaires, et ils dépendent les uns des autres dans une grande mesure. Cela est tellement vrai, que même les plus simples transactions commerciales sont rarement accomplies sans la coopération de plusieurs individus, et dans bien des cas, de celle d'un plus grand nombre. Or, qu'une certaine portion, un septième par exemple, de vos hommes d'affaires, se retirent chaque jour des scènes actives de la vie. On comprend facilement ceux qui ne sont pas de ce nombre seront vexés et ennuyés à chaque pas, sinon empêchés d'amener une réussite quelconque dans leurs affaires, par l'absence de ceux dont la présence leur était indispensable pour l'accomplissement de leurs desseins. Cela serait surtout le cas pour les organisations plus compliquées établies dans le but de faciliter les communications et le transport entre des villes et des nations, telles que les compagnies de chemin de fer, dont la réussite dépend entièrement des efforts combinés et de la ponctualité d'un grand nombre d'individus placés de distance en distance sur une ligne de plusieurs cents et quelquefois de plusieurs mille myriamètres. Et en effet on peut avec raison se demander si, selon la nécessité du cas, l'exécution du changement proposé n'amènerait pas la ruine immédiate de ces individus.

De plus, un tel changement serait fatal à notre système d'éducation, puisque la réussite de ce système dépend entièrement de la classification, et cette classification ne peut être maintenue que par l'assiduité des élèves, whose qui serait entièrement hors de question, si eux ou leurs parents agissaient d'après le plan suggéré.

Mais comme nous n'avons ni le temps ni le désir d'examiner en détail les nombreuses institutions que nous protégeons, et qui distinguent la vie civilisée de la vie barbare pour y retracer les effets désastreux qu'un tel changement amènerait sur chacune d'elles, nous nous proposons de montrer à la fois que la mise en pratique de la théorie de la septième partie du temps ou un jour sur sept, serait la ruine de toutes ces institutions puisque qu'elle renverserait complètement les deux choses dont leur existence dépend, savoir, la loi et l'ordre.

Bien qu'il y ait dans les gouvernements humains beaucoup de choses regrettables, il y en a aussi beaucoup de recommandables, dont nous ne pourrions nous dispenser aussi longtemps que les hommes sont, ou criminels dans leurs intentions, ou sujets à errer dans leur jugement. C'est pourquoi il nous est dit dans la parole de Dieu que nous devons être soumis aux autorités qui existent, et qui sont établies de Dieu, afin que nous rendions à César ce qui est à César; qu'il nous est dit aussi que les juges ne sont un sujet de terreur que pour les malfaiteurs. L'idée de l'existence d'un pays bien ordonné était si importante aux yeux de l'Éternel qu'il en organisa un pour le peuple qu'il s'était choisi, pays dont les lois ont fourni un modèle aux générations qui ont suivi. Toutefois nous affirmions sans hésitation que, ni ce gouvernement-là, ni aucun autre ne peut être administré d'après le principe d'un Sabbat que l'on puisse changer à volonté; car l'idée même qui implique un gouvernement est celle d'un état de la société réglé par la loi, mais pour que la loi soit mise en vigueur, il est nécessaire d'avoir une administration judiciaire, d'une forme quelconque, revêtue de pouvoir pour juger les cas et infliger les peines. Cependant en réfléchissant un instant on verra que, pratiquement, une telle organisation serait hors de question en conservant l'état de choses auquel nous avons fait allusion plus haut, c'est-à-dire en maintenant le principe d'un Sabbat que l'on puisse changer à volonté. Nous supposons que les membres de la législature, agissant de bonne foi, et, comme ils le croient en harmonie avec la volonté du ciel, aient décrété qu'il sera accordé à chaque citoyen le droit de décider quel jour il veut sanctifier le Sabbat; et que les citoyens dans la sincérité de leurs cœurs, louant, la sagesse de leurs législateurs et se hâtant de mettre leur plan à exécution. Il en résulterait que, pour un motif ou l'autre, chacun des sept jours de la semaine a été désigné comme jour de repos par une portion de la communauté. Quipeut manquer de voir qu'avec cet état de choses, ce serait la plus grande absurdité de parler d'administrer la justice dans les tribunaux? car le juge, son jour de repos écoulé, commencerait peut-être à s'occuper des affaires au moment même où les officiers de la justice mettraient de côté leurs affaires pour commencer leur jour de repos.

Cette difficulté urmontée après un délai assez long, ce

jour-là et chacun des jours suivants de la semaine on prend la liste des causes qui doivent être jugées; mais on trouve que, dans cette longue liste, il n'y a pas une seule cause dont on puisse s'occuper, parce qu'il n'y a pas un seul jour où le jugement soit impossible, à cause de l'absence de l'une ou l'autre des parties, de l'un des avocats, d'un ou de plusieurs témoins, ou de l'un des jurés, dont la présence est indispensable, et qui toutefois ne peut point être forcé de comparaître; car ce serait un empiètement au droit que la loi lui accorde de consacrer au culte de Dieu les heures qu'il lui semblerait bon.

Il n'est pas difficile de voir le résultat d'un tel état de choses: Les criminels, voyant que la poignée de l'épée de la justice est entre leurs propres mains, s'hardissent, le crime domine, le pays est inondé de vice, les escluses de l'iniquité sont grandes ouvertes, et personne ne peut les fermer avant que le pays soit ruiné; le flot destructeur ne peut être arrêté que par la révocation du dogme fatal dont la législative a causé tout ce désastre.

Par une suite de cinq raisonnements distincts, nous sommes arrivés au même résultat; savoir, que le septième jour, ou le dernier jour de la semaine, et nul autre, a été, et est maintenant, le Sabbat de l'Éternel notre Dieu.

Lecteurs, avez-vous jusqu'ici, par une combinaison malheureuse de circonstances, profané ce jour en ignorant le véritable caractère? Alors si vous confessez humblement votre péché, vous trouverez le pardon plus entier. Mais dans ce cas comme dans tout autre, la sincérité de la repentance se reconnaît aux fruits qu'elle produit. Si à l'avenir, vous continuez à suivre le chemin du transgresseur, même vos péchés du passé ne peuvent être effacés. Est-ce la première fois que votre attention a été attirée sur ce sujet? Dans ce cas votre position est en effet critique. Des milliers de navires solides se sont brisés contre le même rocher dont votre barque approche maintenant. Dans toute votre vie, vous n'avez peut-être jamais été placé dans une position ou votre amour pour Dieu et sa Parole ait été si foncièrement mis à l'épreuve qu'il l'est ici. D'un côté se trouvent presque toutes les considérations terrestres. Ce sont peut-être vos amis. C'est la multitude d'hommes sages dont vous avez appris à révéler les opinions. Ce sont les églises avec lesquelles vous avez eu si longtemps des relations agréables. Ce sont peut-être vos intérêts personnels financiers. C'est votre réputation, votre place dans la société, tandis que de l'autre côté, il y a les tables de la loi, contenant ces mots: «Souviens-toi du jour du repos (Sabbat) pour le sanctifier.» Hésitez-vous? Alors écoutez la voix de Celui qui, tout en cherchant à nous détourner du mal par des déclarations effrayantes, s'efforce aussi de nous gagner à la sainteté par les promesses des biens à venir, promesses aussi précieuses qu'incompréhensibles: «Si tu retires ton pied du Sabbat, et que tu ne fasses pas ta volonté au jour qui m'est consacré, et si tu appelles le Sabbat des délices, et honorable ce qui est consacré à l'Éternel, et que tu l'honores en ne suivant point tes voies, et en ne trouvant pas ta volonté, et en ne disant pas de paroles vaines; alors tu jouiras des délices en l'Éternel, et je te ferai passer à cheval par dessus les lieux haut élevés de la terre, et je te donnerai pour te nourrir l'héritage de Jacob ton père; car la bouche de l'Éternel a parlé.» Es. 58: 13, 14.

Aucun langage ne peut donner une idée d'une félicité plus parfaite que celle qui est décrite dans le passage que nous venons de citer si ce n'est celui de la bénédiction suivante prononcée par notre Sauveur sur ceux qui cherchent à l'obtenir: «Bienheureux sont ceux qui font ses commandements afin qu'ils aient droit à l'arbre de vie et qu'ils entrent par les portes dans la cité.» Apoc. 22: 14. Non point la cité d'un royaume terrestre; non point la Jérusalem du pays de la Judée, mais celle du «Rois des rois», la Jérusalem d'en-haut dont Dieu est l'architecte et le fondateur; la même que Jean vit descendre du ciel d'en haut de Dieu, resplendissant d'une lumière brillante et magnifique comme celle d'un pierre vive, ayant douze portes de perles, chaque porte était d'une seule perle, et chacune était gardée, non point par un garde à l'air farouche et menaçant, mais par un ange de Dieu, puissant et resplendissant; c'est cette Jérusalem ayant des murs de jaspe, et des rues d'or semblables à du verre transparent, au milieu de laquelle coule «un fleuve d'eau vive clair comme du cristal», et sur les deux bords du fleuve était l'arbre de vie, «qui porte douze fruits, rendant son fruit chaque mois;» et tout au haut de la grande avenue est placé le trône de Dieu et de l'Agneau d'où sort une lumière si éclatante que «la ville n'a besoin ni de soleil, ni de lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'éclairer, et l'Agneau est son flambeau.»

Telle sera la demeure future et éternelle, non point de ceux qui entendent les commandements de Dieu, mais de ceux qui les font. Les hommes courageux de cette génération, les hommes craignant Dieu, qui restent fermes jusqu'à la fin pendant la période de l'église de Laodicée, verront alors s'accomplir pour eux ces mystérieuses paroles du Seigneur: «Celui qui vaincra, je le ferai asséoir avec moi sur mon trône, comme moi-même j'ai vaincu et suis assis avec mon Père sur son trône.» Apoc. 3: 21.

Aimeriez-vous être du nombre de ces immortels bienheureux? Souvenez-vous alors que la promesse n'est pas faite à celui qui est vaincu, mais à celui qui est vainqueur; et que si vous accomplissez la condition mentionnée dans ce passage, les puissances combinées de la terre et de l'enfer ne pourront vous séparer de votre récompense.

W. H. LITTLEJOHN.

OU MOISE A-T-IL TROUVÉ CETTE LOI?

Un incrédule, désirant examiner la vérité de la religion chrétienne, adressa la question suivante à un pasteur de l'église presbytérienne: «Monsieur, quels livres me conseillerez-vous de lire?» «La Bible», répondit le pasteur. «Je crois que vous ne me comprenez pas, continua l'incrédule, surpris à son tour; je désire examiner la vérité de la Bible.» «Je vous conseillerais, monsieur, répéta le pasteur,

de lire la Bible; et, continua-t-il, je vais vous donner mes raisons: La plupart des incrédules sont très-ignorants au sujet des Écritures. De plus pour raisonner correctement sur un sujet quelconque, nous devons comprendre le sujet sur lequel nous raisonnons. Ensuite, je considère que les preuves intérieures de la vérité de l'Écriture sont plus fortes que les preuves extérieures.» «Et où me faut-il commencer? demanda l'incrédule au Nouveau Testament?» «Non, dit le pasteur, au commencement, à la Genèse.»

Un soir, le pasteur passa chez l'incrédule et le trouva chez lui, dans son bureau, se promenant dans la chambre, ayant l'air très-abattu, son esprit était évidemment absorbé par quelque chose de particulier. Sans remarquer que quelqu'un était entré, il continuait sa promenade de long en large dans la chambre. Enfin le pasteur parla: «Mon-sieur, dit-il, vous semblez être plongé dans une étude profonde, à quoi pensez-vous?» «J'ai lu la loi morale», répondit l'incrédule. «Eh bien, qu'en pensez-vous?» demanda le pasteur. «Je vous dirai ce que j'en pensais jadis, répondit l'incrédule. Je supposais que Moïse était le conducteur d'une horde de bandits; que, ayant un esprit supérieur avait acquis un grand influence sur un peuple superstitieux, et que, sur le Mont Sinaï, il avait joué une pièce accompagnée de feux d'artifices pour éblouir ses disciples ignorants, qui, dans leur crainte superstitieuse imaginaient qu'il y avait là quelque chose de surnaturel.» «Mais que pensez-vous maintenant?» interrompit le pasteur. «J'ai considéré, dit l'incrédule, la nature de cette loi. J'ai essayé de voir si je pouvais y ajouter quelque chose, ou en retrancher quelque chose pour l'améliorer, et je ne le puis mon-sieur. Elle est parfaite.»

Le premier commandement, continua-t-il, nous enjoint d'aimer et de révéler Dieu suprême. Cela est juste. S'il est notre Créateur notre Sauveur et notre Bienfaiteur suprême, nous devons le traiter, lui seul, et nul autre que lui, comme tel. Le second commandement nous défend l'idolâtrie. Cela est certainement juste et bien. Le troisième nous commande de ne pas profaner son nom. Le quatrième fixe un temps pour le service religieux. S'il y a un Dieu, sûrement il doit être adoré. Il est convenable qu'il y ait un hommage extérieur représentant le culte que nous offrons dans nos cœurs à Dieu. Si Dieu est adoré, il est convenable qu'un temps déterminé soit mis à part pour ce but, afin que nous puissions l'adorer avec accord et sans interruption. Un jour par semaine n'est certainement pas trop, et je pense que c'est suffisant.

Le cinquième définit les devoirs spéciaux qui découlent des relations de famille. Les offenses envers notre prochain sont ensuite classifiées par la loi morale. Elles sont divisées en offenses contre la vie, la chasteté, la propriété et la réputation; et, appliquant une idée légale avec une finesse légale, il dit: Je remarque que la plus grande offense de chaque classe, est expressément défendue. Ainsi la plus grande offense contre la vie, c'est le meurtre contre la chasteté, l'adultère; contre la propriété, le vol; et contre la réputation, le parjure. Or, la plus grande offense doit comprendre la moindre de la même espèce. Le meurtre doit embrasser toute atteinte contre la vie; l'adultère toute offense contre la pureté; et ainsi de suite pour le reste. Et le code moral se termine et se complète par un commandement proscrivant tout désir de convoitise envers notre prochain.

«Je me suis fait cette question, continua-t-il: Où Moïse a-t-il pu trouver cette loi? J'ai lu l'histoire: Les Égyptiens et les nations qui l'entouraient étaient idolâtres; les Grecs et les Romains l'étaient aussi; et les hommes les plus sages et les meilleurs de ces nations ne donnèrent jamais un code de mœurs pareil à celui-là. Où Moïse a-t-il trouvé cette loi qui surpassa la sagesse et la philosophie des siècles les plus éclairés? Il vivait à une époque comparativement barbare; mais il donna une loi, à laquelle la science et la sagacité des générations subséquentes ne peuvent découvrir un seul défaut. Où l'a-t-il trouvée? Il n'a pas pu s'élever au-dessus de son siècle pour l'avoir lui-même imaginé. Il ne reste aucun doute dans mon esprit concernant son origine. Elle vint du ciel. Je suis convaincu de la vérité de la religion de la Bible.»

«Seigneur, ta loi est parfaite, et tes témoignages sont certains; les statuts de ton royaume sont droits, et tes commandements sont purs. Tes préceptes sont ma joie, ils me sont plus précieux que mille pièces d'or et d'argent et je marcherai soigneusement dans la voie de tes commandements. O Dieu! que tes commandements convertissent mon âme et rendent ton serviteur sage. Qu'ils soient ta joie de mon cœur et la lumière de mes yeux.»

L'ÉCORCE D'ORANGE EST UN POISON.

L'HABITUDE de mâcher l'écorce de l'orange ou du citron est très-mauvaise et doit être abandonnée. Les petites follicules contenues dans l'écorce de l'orange ou du citron renferment un acide empoisonné d'une nature très-irritante, comme on peut s'en rendre compte par la sensation produite dans l'œil par l'injection d'une goutte de cet acide lorsque ces follicules s'ouvrent. Le léger mal de tête que l'on éprouve souvent après avoir mangé de l'écorce d'orange ou de citron est sans doute le résultat des effets de ce poison.—Good Health.

C'EST lorsque nous sommes le plus remplis de l'amour céleste que nous sommes le mieux préparés à supporter les infirmités humaines. C'est l'absence de l'amour de Christ dans nos cœurs, et non sa plénitude, qui nous rend si impatients à cause des faiblesses et des inconséquences de nos frères. Mais quand Christ est notre portion, quand il demeure avec nous et en nous, nous sommes si satisfaits de la jouissance de sa perfection, que l'imperfection des autres semble être engluinée, et le sentiment de notre propre indignité nous rend insensibles à tout ce qu'il peut y avoir dans les habitudes et la manière de faire des autres qui autrefois nous impatientait et nous irritait.

## LES SIGNES DES TEMPS

Heureux ceux qui font ses commandements

BALE (SUISSE), JANVIER 1880.

JAMES WHITE,  
J. N. ANDREWS,  
URIAH SMITH, RÉDACTEURS

## ADRESSE AU PUBLIC.

LES chrétiens appartenant à la dénomination appelée Adventistes du Septième Jour demandent l'attention du public sur l'exposé des faits suivants.

Nous prêchons l'avènement de Christ comme étant un événement qui doit avoir lieu prochainement, parce que nous trouvons dans les prophéties des preuves nombreuses de ce fait. Nous enseignons que les hommes doivent sanctifier le septième jour de la semaine comme Sabbat du Seigneur, parce que ce devoir est présenté dans le quatrième commandement, et que nous ne trouvons nulle part dans la Bible que la loi morale ait été abolie ou changée par l'Évangile de Christ. Nous enseignons que les hommes doivent commémorer l'ensevelissement et la résurrection de Christ en étant ensevelis avec Christ par le baptême. Nous enseignons aussi que les hommes doivent chercher l'immortalité en persévérant à bien faire, et que ceux qui cherchent ainsi l'immortalité la recevront au son de la dernière trompette, tandis que ceux qui auront négligé de la chercher, seront jetés dans le lac de feu, qui est la seconde mort.

Tels sont les points sur lesquels nous différons des autres dénominations. Mais quant à ce qui concerne la repentance envers Dieu, la foi en Christ, le changement du cœur par le Saint-Esprit, et le pardon des péchés par les mérites de la mort de Christ, nous sommes en parfait accord avec tous les autres chrétiens évangéliques. Nous avons mentionné quatre sujets sur lesquels nous différons des autres chrétiens, ce sont : Le prochain avènement de Christ, l'observance du quatrième commandement, l'ensevelissement par le baptême, et l'immortalité par Christ, et non par Adam. Si ces doctrines sont selon la Bible, nous avons alors des choses importantes à présenter à nos semblables. Si au contraire nous nous trompons dans ces choses, personne ne peut dire avec vérité que nous enseignons quelque immoralité, ou que notre doctrine porte ceux qui la suivent à faire quelque chose de mauvais. Et quiconque lira la Bible avec attention devra avouer qu'il existe un grand nombre de passages qui paraissent soutenir directement notre doctrine.

Mais dans nos efforts pour avertir le monde du jugement prochain, nous avons à rencontrer, non point les arguments de ceux qui diffèrent d'opinion avec nous, mais les propos les plus offensants et de cruelles attaques contre notre réputation. Depuis plusieurs années, nous imprimons un journal religieux et plusieurs milliers de traités qui ont été largement mis en circulation. Nous invitons le monde à trouver dans ces publications une seule phrase qui ne soit pas en harmonie parfaite avec la moralité de la loi de Dieu et du sermon sur la montagne.

Cependant, il est nécessaire que nous parlions d'un cas qui a jeté un grand blâme sur la cause de Dieu. Il y a plusieurs années, le pasteur M. B. C. vint d'Amérique pour prêcher en Suisse sur le sujet du prochain avènement de Christ, et l'observation des commandements de Dieu. Il était natif de Pologne, et avait été autrefois prêtre catholique. Avant de quitter l'Europe pour se rendre en Amérique, il avait abjuré le romanisme et s'était marié. En Amérique il entra en relation avec les Adventistes du Septième Jour, et embrassa leurs vues. Comme c'était un homme instruit et de talent, ils lui aidèrent beaucoup. Mais au bout de quelque temps, ils purent se convaincre parfaitement que ce n'était pas un homme de jugement sain, ni capable de diriger des affaires importantes avec prudence.

Il manifesta le désir de retourner en Europe pour prêcher au peuple, mais les Adventistes du Septième Jour ne jugèrent pas prudent de l'envoyer. Ils le croyaient un homme bien intentionné, mais incapable de conduire prudemment ses affaires. Pour cette raison ils n'osèrent l'envoyer comme

missionnaire. On pensait que, plus tard, il pourrait aller en Europe accompagné de quelqu'un plus prudent, et on lui conseilla d'attendre jusqu'à ce qu'on put faire un tel arrangement. Mais il ne fut nullement satisfait de ce conseil. Il était entièrement décidé à partir pour ce champ missionnaire ; c'est ainsi que, sans l'aide des Adventistes du Septième Jour, et tout à fait contrairement à leur conseil, il vint en Europe. Le résultat a justifié le jugement de ceux qui avaient craint de l'envoyer. Il prêcha des vérités importantes, mais il dirigea ses affaires de manière à attirer un grand blâme sur la cause de Dieu.

Il contracta des dettes sans savoir s'il pourrait jamais les payer. La crise arriva enfin dans la banqueroute complète de ses affaires. On vit alors qu'il devait à un grand nombre de personnes dont quelques-unes au moins le croyaient un agent autorisé à agir au nom des Adventistes du Septième Jour d'Amérique. Et ce qui est pire encore, c'est qu'il abandonna sa femme et ses enfants à leur triste sort, et ne retourna jamais vers eux.

Il est excessivement pénible pour nous de parler de ces choses, mais la conduite de M. C. a attiré du blâme sur la cause de Dieu, et a donné occasion au monde de dire des choses amères contre les Adventistes du Septième Jour. Il est donc juste et droit que nous établissions clairement le fait que le pasteur C. vint en Europe contrairement aux conseils des Adventistes du Septième Jour d'Amérique, et qu'il agit tout à fait indépendamment de leur autorité. Ils regrettent et condamnent les mauvaises actions dont nous avons parlé, et il n'est pas juste de les rendre responsables de la conduite du pasteur C. Il n'a pas agi par leur autorité, ni d'après leurs principes. Nous maintenons l'obligation perpétuelle de tous les préceptes de la loi morale, et nous interprétons tous les commandements comme Christ interpréta le sixième et le septième dans le sermon sur la montagne. Nous disons donc que personne n'a le droit de jeter sur nous l'opprobre de la conduite du pasteur C. Aucune société religieuse n'a pu se préserver de tout scandale. « Il ne se peut faire, » dit Christ, « qu'il n'arrive des scandales. » Si nous enseignons l'abolition des commandements, et le droit des hommes de transgresser la loi de Dieu, on pourrait avec justice, nous rendre responsables de tous les actes de transgression de ceux qui sont unis à nous. Mais nous enseignons l'obligation perpétuelle de la loi de Dieu et le devoir de tous les hommes de garder tous les commandements. Et quant à ceux qui, de propos délibéré, transgressent la loi de Dieu, nous n'entretenons plus avec eux de relations fraternelles. Lorsque nous avons fait cela, on ne devrait pas nous rendre responsables de ces transgressions.

Mais nous ne sommes pas seulement blâmés parce que quelques personnes faisant profession d'être Adventistes du Septième Jour ont transgressé la loi de Dieu, mais nous le sommes aussi parce que nous faisons de sérieux efforts pour y obéir. « Vous êtes de ceux, disent nos adversaires, qui voulez être justifiés par la loi. » Quelle raison ont-ils pour lancer une telle accusation ? Simple-ment celle-ci : savoir, que nous obéissons au quatrième commandement comme nous obéissons au cinquième ou au sixième. Nous n'osons point transgresser un seul des commandements de Dieu, de peur que, ainsi que Jacques nous le déclare, nous ne soyons coupables d'avoir transgressé toute la loi. Mais faisons-nous profession d'être justifiés par la loi de Dieu ? Nullement. Nous avons au temps passé transgressé la loi de Dieu, et avons été par conséquent justement condamnés par elle. Il est impossible que la loi justifie le transgresseur. Nous avons trouvé le pardon par le sang de Christ ; mais à condition de nous repentir, et la repentance implique la nécessité de cesser de transgresser. Nous sommes justifiés par la foi en Christ, et notre foi n'anule pas la loi de Dieu, mais au contraire elle l'établit.

Il y a encore un sujet de blâme pour lequel nous ne sommes pas responsables. Un grand nombre de personnes dans différentes parties du monde ont bien des fois essayé de fixer le temps de l'avènement de Christ. Parce que nous croyons que l'avènement de Christ est proche, le public suppose que ceux qui fixent le temps de cet

événement sont des membres de notre dénomination. Cela est entièrement faux. Aucune de ces personnes n'est en rapport avec nous. Les Adventistes du Septième Jour ne croient pas que l'année précise de l'avènement de Christ soit révélée dans la Bible. C'est pourquoi ils n'essayent jamais de fixer le temps de cet événement, et n'ont aucune sympathie pour ceux qui prétendent le faire. Ce n'est pas tout. Les Adventistes du Septième Jour croient à l'observance de tous les dix commandements. Mais ceux qui fixent le temps de la venue de Christ sont grandement opposés à la loi de Dieu, et enseignent qu'elle est abolie. Il n'y a donc aucun rapport quelconque entre eux et nous.

Le terrible crime de Pécasset, dans lequel un père tua sa propre fille sous prétexte d'imiter Abraham, fut commis par une personne qui affirme que la loi de Dieu est abolie. On suppose que la démenche fut la cause de cette action horrible, mais quelle qu'ait été la cause de ce meurtre, cet homme n'avait aucun rapport avec les chrétiens de notre dénomination, et nous ignorions même son existence, jusqu'à ce que son crime l'ait rendu si fameux.

Ce n'est pas assez que l'on dise toutes ces choses contre nous, on nous lance encore l'accusation cruelle et méchante que nous sommes des mormons. Si ceux qui disent cela nous connaissent un peu, ils savent qu'ils disent un mensonge. S'ils ne nous connaissent pas du tout, ils savent qu'ils sont coupables en disant contre nous de mauvaises choses sans aucune preuve pour soutenir leur accusation. Dans l'un et l'autre cas, ils commettent un grand péché contre Dieu. Les mormons ont suivi les directions de certains hommes qu'ils regardent comme des prophètes, tels que Joseph Smith et Brigham Young. Nous considérons ces hommes comme d'infâmes imposteurs. Les mormons enseignent que la loi de Dieu a été abolie, et leur pratique s'accorde avec leurs principes. Nous croyons au contraire que la loi est la règle selon laquelle tous les chrétiens devraient marcher. Les mormons pratiquent la polygamie, mais nous abhorrons cette pratique comme étant un crime contre Dieu et contre l'homme. Nous pensons que c'est une chose très-mauvaise que d'accuser d'être mormons ceux dont les principes et les actions montrent qu'ils sont entièrement contre le système de cette secte immorale.

Nous faisons appel à tous les cœurs nobles et généreux du peuple d'Europe. Nous avons fait notre défense avec franchise, et nous demandons : N'est-ce pas une défense satisfaisante ? Nous avons des choses importantes à vous dire concernant le prochain jugement, et la préparation pour cet événement. Ne voulez-vous pas nous entendre ?

J. N. ANDREWS.

Bâle, le 23 décembre, 1879.

## PENSEES SUR LE LIVRE DE DANIEL.

## Explication du Chapitre 9:24.

LES SOIXANTE-DIX SEMAINES.—SUITE.

VERS. 24. « Il y a soixante et dix semaines déterminées sur ton peuple, et sur ta ville sainte, pour abolir le crime, pour consumer le péché, pour faire propitiation pour l'iniquité, et pour amener la justice des siècles, et pour accomplir la vision, et la prophétie, et pour oindre le Saint des saints. »

TELLES sont les premières paroles que l'ange adresse à Daniel pour lui communiquer les instructions qu'il venait lui donner. Pourquoi présente-t-il ainsi brusquement une période de temps ? Nous devons de nouveau revenir à la vision du chapitre 8. Nous avons vu que Daniel, à la fin de ce chapitre, dit qu'il ne comprenait pas la vision. Quelques portions de cette vision furent à ce temps-là très-clairement expliquées. Ce n'aurait pas pu être ces portions qu'il ne comprenait pas. Nous demandons donc ce que c'était que Daniel ne comprenait pas, ou en d'autres termes quelle partie de la vision fut laissée sans interprétation. Dans cette vision, quatre objets éminents sont présentés. 1. Le Bélier. 2. Le Bouc. 3. La Petite Corne. 4. La période des 2300 jours. Les symboles du bélier, du bouc et de la petite corne furent expliqués, mais rien ne fut dit concernant le temps. Ce sujet-là dut être celui que

Daniel ne comprenait pas. Et puisque sans ce sujet les autres portions de la vision n'étaient pas d'une grande utilité, il pouvait bien dire, aussi longtemps que l'application de cette période restait dans l'obscurité qu'il ne comprenait pas la vision.

Si cette manière d'envisager le sujet est correcte, nous nous attendrions naturellement à ce que lorsque l'ange compléta son explication de la vision, il commençât par le sujet même qui avait été omis, savoir par le temps. Et nous voyons que c'est en effet le cas. Après avoir de la manière la plus directe et la plus emphatique reporté l'attention de Daniel sur la première vision, et après l'avoir assuré qu'il était sorti pour lui donner de l'intelligence sur ce sujet, il commence sur le point même qui avait été omis, et il dit : « Il y a soixante et dix semaines déterminées sur ton peuple, et sur ta ville sainte. »

Mais comment ce langage montre-t-il un rapport quelconque avec les 2300 jours, ou de quelle manière jette-t-il quelque clarté sur cette période ? Nous répondons : Ce langage ne peut pas intelligemment être appliqué à autre chose ; car déterminer signifie « retrancher » ; et il n'y a aucune période de laquelle les soixante-dix semaines pouvaient être retranchées, si ce n'est la période des 2300 jours de la vision précédente. Combien alors le rapport est direct et naturel. En renvoyant Daniel à la première vision, l'ange fixe son attention sur les 2300 jours qu'il ne comprenait pas, et il dit : « Il y a soixante-dix semaines retranchées. » Retranchées de quoi ? Des 2300 jours assurément.

On nous demandera de prouver que le mot « déterminé » signifie retranché. Nous pouvons en donner des preuves nombreuses. Le mot hébraïque rendu par déterminé, est, *nechtak*. Geseenius dans sa Lexicon hébraïque définit ce mot comme suit : « au sens propre, retrancher ; au sens figuré, diviser ; et conséquemment déterminer, décrire. » Dans le Dictionnaire chaldaique-rabbinique de Stockius, le mot *nechtak* est ainsi défini : « *Scidit, abscondit, consicidit, incidit, excidit* ; couper, couper en pièces, couper ou graver, retrancher. » Mercerus dans son « Thesaurus » donne un spécimen de l'emploi rabbinique de la phrase, *chaitak shel basar*, « un morceau de chair, » ou « un morceau de chair coupé. » Il traduit le mot, tel qu'il se présente dans Dan. 9:24, par « *precisa est*, » fut retranché. Dans la traduction littérale d'Arias Montanus, il est traduit « *decisa est*, » fut retranché ; dans la marge qui est grammaticalement correcte, ce mot est rendu par le pluriel, *decisae sunt* ont été retranchées. Dans la version latine de Junius et de Tremellius, *nechtak* [le passif de *chaitak*] est rendu par « *decisae sunt*, » ont été retranchées. De nouveau dans la version du livre de Daniel par Théodotion, qui est employée dans la version des Septante conservée au Vatican, (comme étant la plus fidèle), il est rendu par « *συνετριβησαν* [*synetribethsan*], » ont été retranchées ; et dans l'exempleira vénitien, il est rendu par « *retruncata* [*retruncata*], » ont été coupés. L'idée de retrancher se trouve encore dans la Vulgate, où la phrase se lit « *abbreviate sunt*, » ont été raccourcies.

Ainsi l'autorité chaldaique et rabbinique, et celle des versions les plus anciennes, les Septante et la Vulgate, donnent à ce verbe la seule signification de retrancher.

Hengstenberg qui entre dans un examen critique du texte original dit : « Mais l'emploi même de ce mot, qui ne se trouve pas ailleurs, tandis qu'il y en avait d'autres, beaucoup plus fréquemment employés dont Daniel aurait pu se servir s'il avait voulu exprimer l'idée de déterminer, mots qu'il a employés ailleurs et même dans cette portion de son livre pour exprimer la même idée, l'emploi même de ce mot, disons-nous, semble être un argument concluant pour prouver que ce mot doit être interprété d'après sa signification originale, et représente les soixante dix semaines en contraste avec un temps déterminé (*en plates*) comme étant une période retranchée d'une durée subséquente, et exactement définie. » *Christology of the Old Testament*. Vol. II, p. 301. Washington, 1833.

Pourquoi donc, demandera-t-on peut-être, nos traducteurs ont-ils rendu ce mot par déterminées lorsqu'il signifiait si évidemment retrancher? Voici la réponse: Sans doute qu'ils ne virent pas le rapport qui existe entre les chapitres huit et neuf, et considérant qu'il était impropre de donner à ce mot la signification de retrancher, puisqu'il n'était rien donné d'où les soixante-dix semaines pussent être retranchées, ils donnèrent à ce mot sa signification figurée au lieu de lui donner sa signification littérale. Mais ainsi que nous l'avons vu, et la construction, et le contexte exigent la signification littérale, et rendent toute autre interprétation inadmissible.

Donc, soixante-dix semaines, ou 490 jours des 2300, furent retranchées ou accordées à Jérusalem et aux Juifs; et les événements qui devaient être accomplis pendant la durée de cette période sont brièvement donnés: Le crime devait être aboli, ce qui signifie que les Juifs combleraient la mesure de leur iniquité, dans le rejet et la crucifixion de Christ. Le péché ou l'holocauste devait prendre fin. Cela eut lieu lorsque le grand sacrifice fut offert sur le Calvaire. La propitiation pour le péché devait être faite. Ce fut par la mort expiatoire du Fils de Dieu que cette parole fut accomplie. La justice des siècles devait être amenée. Ce fut la justice que notre Seigneur manifesta dans sa vie pure et sans tache. La vision et la prophétie devaient être accomplies. Les événements donnés comme devant avoir lieu pendant les soixante-dix semaines sont la pierre de touche pour connaître la vérité de la prophétie. C'est par ces événements que l'application de la vision tout entière est déterminée. Si les événements de cette période sont exactement accomplis la prophétie est de Dieu, et sera toute accomplie; et si ces soixante-dix semaines sont accomplies comme des semaines d'années, les 2300 jours, dont ces semaines font partie sont autant d'années. Ainsi les événements des soixante-dix semaines fournissent une clef à toute la vision. Et le Saint des saints devait être oint: le lieu très-saint du Sanctuaire céleste. Dans l'examen du Sanctuaire, chap. 8:14, nous avons vu qu'il fut un temps où le Sanctuaire terrestre fit place au céleste, et où le ministère sacerdotal du Sanctuaire terrestre fut transféré au céleste. Avant que le ministère dans le Sanctuaire commençât, le Sanctuaire avec tous les ustensiles sacrés devait être oint. Ex. 40:9, 10. Donc, le dernier événement des soixante-dix semaines, qui nous est présenté est l'onction du tabernacle céleste, c'est-à-dire le commencement du service dans ce Sanctuaire. Ainsi, cette première division des 2300 jours nous amène au commencement du service dans la première partie du Sanctuaire céleste, comme la période entière nous amène au commencement du service dans la seconde partie de ce Sanctuaire.

Nous considérons maintenant cet argument assez concluant pour prouver que le chapitre neuf de Daniel est lié avec le chapitre huit, et que les soixante-dix semaines sont une partie des 2300 jours; nous terminerons ce sujet par quelques extraits de divers auteurs.

Voici ce que dit l'*Advent Shield* de 1844: «Nous appelons l'attention sur un fait montrant qu'il y a un rapport nécessaire entre les soixante-dix semaines du chapitre neuf, et quelque chose qui le précède ou qui le suit, appelé «la vision» cela se trouve au verset 24: «Il y a soixante-dix semaines déterminées (ou retranchées) sur ton peuple. . . . pour accomplir la vision», etc. Cela montre que la prédiction concernant les soixante-dix semaines se rapporte nécessairement à une autre chose en dehors d'elle-même «appelée la vision» en rapport avec laquelle cette prédiction fait cette œuvre «d'accomplir.» Il n'est pas plus juste de dire que le chapitre neuf de Daniel est complet par lui-même qu'il ne le serait de dire qu'une carte ayant pour but de montrer le rapport qui existe entre le canton de Neuchâtel et la Suisse, ne se rapporte qu'au canton de Neuchâtel seulement. Il n'est pas difficile de décider de quelle vision il est question ici. Elle se rapporte naturellement et évidemment à la vision qui n'avait

pas été pleinement expliquée à Daniel, et sur laquelle Gabriel attire son attention dans le verset précédent, c'est-à-dire la vision du chap. 8. Daniel nous dit que Gabriel reçut l'ordre de lui faire comprendre cette vision (8:16). Cet ordre ne fut pas pleinement exécuté dans cette entrevue en rapport avec la vision; cet ange est donc envoyé pour donner à Daniel la sagesse et l'intelligence nécessaires pour expliquer la signification de cette vision en lui communiquant la prédiction des soixante-dix semaines.»

«Nous déclarons que le neuvième chapitre de Daniel est un appendice au huitième, et que les soixante-dix semaines et les 2300 jours commencent ensemble. Nos antagonistes nient ce fait.»—*Signs of the Times*, 1843.

«L'interprétation des 2300 jours de Dan. 8:14, renferme ce grand principe, savoir, que les soixante-dix semaines de Dan. 9:24, sont les 490 premiers jours des 2300 du chapitre huit.»—*Advent Shield*, p. 49.

Le savant Docteur Hales dit en commentant sur les soixante-dix semaines: «Cette prophétie chronologique avait évidemment pour but d'expliquer la vision précédente, surtout dans sa partie chronologique des 2300 jours.»—*Chronol. Vol. II*, p. 517.

U. S.

LE TEMPS DE LA RÉCOMPENSE.

DIEU rendra à chacun selon ses œuvres. Ce fait est fréquemment mentionné dans la Bible. Rom. 2:6-8; Job. 34:41; Ps. 62:13; Prov. 24:12; Jér. 32:19; 17:10; Apoc. 2:23; 20:12, 13; 22:12; 1 Pier. 1:17; Matth. 16:27; 2 Cor. 5:10. Après avoir lu ces passages, aucun de ceux qui croient à la Bible ne peut douter que Dieu ne considère les actions des hommes et qu'il récompensera chacun selon ses œuvres. Mais quand sera-ce qu'il récompensera ainsi l'humanité? Nous avons trois réponses diverses à cette question.

1. Ceux qui affirment que tous les hommes seront sauvés sans aucun égard à la manière dont ils ont vécu font cette réponse: Dieu récompense ou punit dans cette vie tous les humains, de sorte qu'à la fin de l'existence actuelle de l'homme, tous seront égaux aux yeux de Dieu; ceux qui servent Dieu, et qui marchent dans sa crainte recevront pour récompense les biens de cette vie, et sont préservés des afflictions et de la douleur, tandis que ceux qui mènent une vie dépravée sont sujets à la pauvreté, à la détresse, et à toute espèce d'afflictions. Ceux qui soutiennent cette théorie pensent que tous les hommes à la fin de cette vie seront égaux devant Dieu, et qu'il les récompense tous dans le ciel.

Il est vrai en effet que, dans certaines occasions, Dieu manifeste son déplaisir pour le péché, en faisant tomber ses jugements sur le transgresseur au moment même de la transgression, comme dans le cas d'Ananias et de Saphira (Actes 5:1-10), et dans celui d'Hérode (Actes 12:21-23); mais il arrive généralement qu'il est permis aux méchants de prospérer dans cette vie et de descendre en paix au sépulcre. Quoique le juste ait bien des marques de la faveur de Dieu pendant cette vie, toutefois, ce n'est point le temps de sa récompense. Christ disait à ses disciples: «Vous aurez des afflictions dans le monde.» Jean 16:33 Et Paul dit: «Tous ceux qui veulent vivre dans la piété selon Jésus-Christ seront persécutés.» 2 Tim. 3:12. Les amis de Job assurent qu'il doit être un méchant parce que les calamités ne tombent que sur les hommes méchants, tandis que les justes prospèrent toujours; mais Job déclare le contraire, en disant que les méchants prospèrent dans cette vie et que les justes sont souvent affligés. Lorsque Dieu mit fin à cette controverse, en décidant lui-même entre ces hommes, il déclare que les amis de Job n'avaient pas dit la vérité. Job 42:7. Mais cette vérité est manifeste, savoir que, dans cette vie, les biens terrestres sont la portion des méchants plutôt que des hommes de bien.

2. Voici la deuxième réponse à cette question: Dieu récompense les hommes à la mort, en plaçant le juste dans le ciel, et en envoyant le méchant dans l'enfer. Cette

réponse suppose que l'homme a une nature immortelle avant la résurrection, idée directement opposée à la Bible, ainsi que nous l'avons montré dans un article précédent. Rom. 2:7; 1 Cor. 15:51-54. Elle suppose aussi l'idée que les hommes peuvent être introduits dans le ciel ou envoyés en enfer avant le jugement. Ainsi les millions de millions d'êtres humains qui sont morts, sont déjà, ou dans la gloire immortelle, ou dans les tourments éternels. Mais nous savons qu'au jour du jugement, ces innombrables millions seront appelés à comparaître à la barre du tribunal de Dieu, afin qu'il soit décidé s'ils seront sauvés ou perdus!

Que pourrait-il y avoir de plus absurde qu'une telle idée?

Il y a quelques passages se rapportant à des cas individuels, et non à l'humanité en général, passages qui semblent enseigner que certaines personnes sont allées au ciel ou en enfer à leur mort. Nous montrerons que telle n'est pas la signification de ces passages. Mais il n'y a pas dans toute la Bible, un seul passage qui dise que c'est à la mort que les hommes reçoivent leur récompense. Ce fait est d'une grande importance.

3. Mais voici la troisième réponse à cette question: «Quand est-ce que Dieu récompensera les hommes?» Ils ne recevront pas leur récompense avant le jour du jugement. Mais après que les livres auront été examinés, les hommes seront récompensés ou punis selon leurs œuvres. Cette récompense ne sera donc point donnée avant le second avènement de Christ et la résurrection des morts.» Prêtons attention maintenant aux déclarations de la Bible.

1. Christ dit expressément qu'il viendra dans la gloire de son Père, et qu'alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Matth. 16:27. Voilà un passage qui affirme positivement que c'est à la venue de Christ qu'il sera rendu à chacun selon ses œuvres. Afin de produire sur leurs esprits une plus forte impression, concernant son avènement personnel, il promet une représentation visible de sa venue, promesse qu'il accomplit dans la transfiguration. Comparez Matth. 16:28; 17:1-15; 2 Pier. 1:16-18.

2. Lorsque Christ commanda certaines œuvres de miséricorde, il fixa le temps de la récompense par ces paroles: «Tu en recevras la récompense à la résurrection des justes.» Luc 14:14. Il ne peut y avoir d'erreur quant au temps de la récompense: ce ne sera point à la mort, mais à la résurrection.

3. Paul dit qu'il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait étant dans son corps. 2 Cor. 5:10. Le jugement précède donc la récompense.

4. Christ décrit le jugement qui aura lieu lorsqu'il viendra pour la seconde fois. Le genre humain sera alors séparé en deux classes, et une classe entrera dans le royaume de Dieu, et l'autre sera jetée dans le feu. Matth. 25:30-46. Il est clair d'après ce passage que le jour du jugement précède la récompense.

5. Pierre dit que les méchants sont réservés pour être punis au jour du jugement. 2 Pier. 2:9. Il s'ensuit donc qu'ils ne doivent point être punis avant le jour du jugement. Ils ne peuvent être punis qu'après avoir été jugés, à moins que nous ne fassions de Dieu un Etre capricieux dans sa conduite, punissant d'abord les hommes et les jugeant ensuite. Mais la perdition des impies n'aura pas lieu avant le jour du jugement. 2 Pier. 3:7.

6. Au commencement de cet article, nous avons vu que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Il a dit cela bien des fois dans la Bible. Mais afin que Dieu puisse rendre à chacun selon ses œuvres, il faut d'abord que les œuvres de chacun soient examinées. C'est pourquoi nous trouvons la description du jugement dans Apoc. 20:11-15, et la déclaration que les livres sont ouverts, et que les morts sont jugés selon leurs œuvres, qui sont trouvées écrites dans ces livres. Ainsi quiconque ne sera pas trouvé écrit dans le livre de vie, sera jeté dans le lac de feu. Cela montre que les

méchants ne doivent pas être jetés dans le feu avant le jour du jugement.

7. Jean fixe le temps où Dieu rendra la récompense à ses serviteurs les prophètes, et à tous ses saints, petits et grands. Et ce temps doit être après le retentissement de la septième trompette. Apoc. 11:15-18. Cela montre que même les prophètes n'ont pas encore reçu leur récompense, et que les serviteurs de Dieu, petits ou grands, ne recevront pas leur récompense avant le jugement du grand jour.

8. Dans Apoc. 22:12, Christ annonce son second avènement, et déclare que sa récompense est avec lui pour rendre à chacun selon ses œuvres. Cela montre que la récompense n'est pas donnée avant que le Sauveur revienne, et que les livres aient été examinés pour voir quelles ont été les œuvres de chacun.

9. Christ fixe son second avènement comme le temps où ses apôtres seront avec lui. Il leur dit: «Je m'en vais vous préparer le lieu. Et quand je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, et vous prendrai avec moi.» Jean 14:1-3. Cela montre que les enfants de Dieu ne doivent pas être avec Christ avant qu'il leur ait préparé une place, et qu'il descende du ciel avec un grand cri pour les prendre à lui. 1 Thess. 4:16, 17.

LE RAPPORT QUI EXISTE ENTRE LE BÂPTÊME ET LA LOI DE DIEU.

Le baptême est un devoir particulier à l'Évangile de Christ. Ce devoir est commandé dans le Nouveau Testament, mais il n'est pas commandé dans la loi de Dieu. L'Évangile ne forme pas une partie de la loi de Dieu, toutefois le rapport qui existe entre l'Évangile et la Loi est des plus intimes. Le baptême forme une partie du système évangélique, mais il ne fait nullement partie de la loi de Dieu, toutefois le baptême, comme l'Évangile dont il fait partie, a un rapport direct avec la loi de Dieu. Ce fait est d'une grande importance, comme nous allons le montrer. Le baptême n'aurait jamais été rendu nécessaire, si les hommes n'avaient pas transgressé la loi de Dieu. Ils sont baptisés parce qu'ils ont péché contre Dieu.

L'Évangile de Christ, qui est la bonne nouvelle du pardon par son sang, n'aurait jamais existé si la loi n'avait pas été transgressée. La loi contient en entier le devoir de l'homme comme être innocent, mais elle n'a rien à dire concernant la repentance et le pardon des péchés. L'Évangile n'est point donné dans le but de révéler le devoir de l'homme envers Dieu. Ce devoir est donné dans la loi de Dieu qui exige que les hommes aiment Dieu de toutes les facultés de leur être, et cet amour se voit dans l'observance des commandements. Deut. 6:4-9; Eccl. 12:15, 16; 1 Jean 5:3. L'Évangile n'est pas donné pour ajouter à ce que la loi exige de nous, car la loi réclame toutes les facultés de notre être, et l'Évangile ne peut rien ajouter à cela. L'Évangile est donné pour montrer de quelle manière les hommes, qui ont transgressé la loi de Dieu, peuvent trouver le pardon. L'Évangile montre comment Dieu peut maintenir sa loi sans punir ceux qui se repentent, et comment il peut être juste, et toutefois justifier celui qui croit en Jésus. Rom. 3:19-30.

La bonté de Dieu voulait sauver les pécheurs, sa justice exigeait qu'ils fussent punis comme transgresseurs de sa loi. Il est parlé dans le Ps. 85:10-14 de la cessation du conflit entre les attributs de Dieu. Ce conflit cessa lorsqu'il fut décidé que Christ mourrait pour l'homme déchu. Il prit la place du pécheur et fut frappé par l'épée de la justice divine. 1 Pier. 3:18; Zach. 13:7; Gal. 3:13. Alors la justice pouvait permettre à la grâce de venir offrir le pardon aux pécheurs. En prononçant une malédiction sur chaque genre de péché, la loi de Dieu exigeait la mort des transgresseurs. Deut. 27:15-26. En mourant à notre place, Christ prit sur lui cette terrible malédiction, et par la manière dont il fut mis à mort, il représenta le fait qu'il porta cette malédiction. Gal. 3:13. Christ mourut pour tous parce que tous méritaient la mort. 2 Cor. 5:14, 15. Sa mort rendit la loi magnifique et illustre. Es. 42:21, car

la malédiction de la loi fut montrée être juste puisque Dieu donna son Fils pour porter cette malédiction. La vie de Christ, ainsi sacrifiée, était d'une plus grande valeur aux yeux de la loi que les vies de tous ceux qui l'avaient transgressée.

La loi prononce sa malédiction sur tous les pécheurs, mais elle veut accepter la mort de Christ comme Substitut du pécheur. Christ a souffert la mort à cause de nos transgressions. Esa. 53 : 5-12. Lorsque nous nous repentons de nos péchés et que nous croyons en Christ, il présente en notre faveur les mérites de sa mort devant son Père, et ils sont acceptés. Rom. 5 : 9, 10 ; Hébr. 7 : 25. Alors la loi nous considère comme si la sentence de mort avait été exécutée sur nous, parce que Christ, notre Substitut, est mort à notre place. Gal. 2 : 19, 20 ; Rom. 6 : 1-3, 7-11. Devant la loi, la sentence de mort n'existe plus contre nous, parce que nous avons souffert la mort en la personne de Christ, notre grand sacrifice pour le péché. Dès que nous nous repentons véritablement de nos transgressions et que nous croyons, sa mort est acceptée en notre faveur. Or devant la loi de Dieu, nous sommes comptés comme morts, comme si la sentence de mort avait été exécutée sur nous. La loi de Dieu étant ainsi honorée, nous pouvons recevoir le pardon par l'Évangile. Mais le premier acte public pour la rémission de nos péchés, c'est le baptême. Actes 2 : 37, 38.

Nous avons la rémission de nos péchés par la vertu du sang de Christ. Eph. 1 : 7 ; Luc 24 : 47. La foi et la repentance appliquent à nos âmes la vertu de ce sang. Ces actes sont les actes intérieurs par lesquels nous avons la rémission des péchés, mais il y a un acte extérieur par lequel elle doit être exprimée devant le monde. Nous avons transgressé la loi de Dieu et mérité la mort. Nous avons trouvé le pardon par le sang de Christ ; et parce que Christ, notre sacrifice, est mort pour nous, la loi nous envisage comme si sa sentence avait été exécutée sur nous, et comme si nous avions en réalité subi la mort. Or, ce fait de notre mort doit être publiquement exprimé. Cela a lieu dans l'ordination du baptême. Le fait de notre mort doit être attesté par notre ensevelissement. Rom. 6 : 1-8. Ainsi le baptême est l'acte public et extérieur pour la rémission des péchés. Actes 2 : 37, 38. La loi nous tient comme ayant subi la mort, et elle ne présente plus contre nous sa sentence de mort. Rom. 6 : 8 ; 7 : 4 ; Gal. 2 : 19, 20. L'Évangile nous prend comme des hommes morts et nous ensevelit, reconnaissant ainsi la justice de la loi de Dieu dans sa sentence de mort prononcée contre nous. Ensuite par la même ordonnance, il nous ressuscite de cet ensevelissement dans le baptême, afin que nous marchions en nouveauté de vie. Rom. 6 : 3-5, Col 2 : 12 ; 3 : 1.

Nous avons parlé du baptême dans son rapport avec la loi de Dieu. Nous en parlerons dans la suite, comme du mémorial de l'ensevelissement et de la résurrection de Christ.

## JÉSUS CHASSANT DU TEMPLE LES VENDEURS ET LES CHANGEURS.

### PREMIER ARTICLE.

A L'ÉPOQUE de la Pâque, lorsque Jérusalem était remplie de gens venus de grandes distances pour célébrer cette grande fête annuelle, Jésus avec ses disciples, se mêla à la foule assemblée. Cependant le matin de bonne heure, de grandes foules se rendaient déjà au temple. En entrant, Jésus fut indigné de trouver le parvis du temple préparé pour un marché aux bestiaux, et pour un lieu de trafic général. Il y avait non-seulement des tables pour le bétail ; mais encore des tables devant lesquelles les sacrificateurs eux-mêmes remplaçaient l'office de changeurs de monnaie. C'était la coutume que tous ceux qui venaient célébrer la Pâque devaient apporter une pièce d'argent qu'ils donnaient au sacrificateur en entrant au temple.

Du simple fait de changer les différentes monnaies étrangères, pour obliger les étrangers, cette affaire de recevoir ces offrandes était devenue un trafic honteux, et une source de grand profit pour les sacrificateurs. Bien des personnes venaient de très-loin et ne pouvaient pas apporter leurs offrandes pour le sacrifice. Sous prétexte d'accommoder ces personnes, on avait mis en vente dans le parvis extérieur du temple, du bétail de toute espèce, des brebis, des pigeons, et des passereaux à des prix exorbitants. La confusion résultant naturellement d'un tel état de choses indiquait l'existence d'un marché aux bestiaux rempli de tumulte, plutôt que celle du temple sacré de Dieu. On pouvait y entendre les paroles sé-

ries et animées de ceux qui achetaient et vendaient, le bruit du beuglement du bétail, du bêlement des brebis, du roucoulement des pigeons, mêlé au tintement des pièces d'argent, et des disputes animées. C'était l'année à la Pâque un grand nombre de bêtes étaient sacrifiées, ce qui nécessitait un marché immense dans le temple. Ceux qui faisaient ce commerce réalisaient un grand gain qu'ils partageaient avec les sacrificateurs avarés et les hommes d'autorité d'entre les Juifs. Ces spéculateurs hypocrites, sous le manteau de leur sainte profession, pratiquaient toute espèce d'extorsions, et faisaient de leur office sacré, un moyen d'augmenter leurs richesses.

Le mélange des voix, les bruits des divers animaux, et les cris de ceux qui les gardaient, produisaient une telle confusion, précisément en dehors des limites sacrées, que les adorateurs qui se trouvaient à l'intérieur étaient dérangés, et que les paroles adressées au Souverain, se trouvaient noyées dans le vacarme qui envahissait le temple érigé à la gloire de Dieu. Néanmoins les Juifs étaient excessivement fiers de leur piété, et attachés aux formes et aux observations extérieures. Ils se réjouissaient de leur temple, et considéraient comme un blasphème, un mot prononcé contre ce bâtiment sacré. Ils étaient stricts quant à l'accomplissement des cérémonies en rapport avec le temple, et toutefois ils se laissaient dominer par leur amour de l'argent et du pouvoir, à tel point qu'ils pouvaient à peine se rendre compte combien ils étaient éloignés de la pureté originelle des cérémonies des sacrifices, instituées par Dieu lui-même.

Lorsque l'Éternel descendit sur le Mont Sinaï, ce lieu fut consacré par sa présence. Il fut ordonné par Dieu à Moïse de mettre des bornes autour de la montagne et de la sanctifier, et Dieu lui-même donna cet avertissement : « Donnez-vous garde de monter sur la montagne, et d'en toucher aucune extrémité ; quiconque touchera la montagne sera puni de mort. Aucune main ne la touchera, soit bête, soit homme ; certainement, . . . . il ne vivra point. » Tout le peuple se purifia et se sanctifia pour venir en la présence de l'Éternel. En contraste direct avec cet exemple, les Juifs firent du temple sacré, dédié au Tout-Puissant un lieu de trafic, et une maison de marché.

En entrant dans ce lieu, le jeune Galiléen s'arrêta et ramassa un fouet de petites cordes qui avait servi à amener quelques-uns de ces animaux. Jésus gravit les degrés du temple, et contempla la scène d'un air plein de calme et de dignité. Il vit et entendit le trafic et les marchés. Son visage revêtit une expression sévère et terrible. Instinctivement les regards d'un grand nombre de personnes se dirigèrent vers cet étranger ; leurs yeux étaient cloués sur lui. D'autres suivirent leur exemple jusqu'à ce que tous ceux qui composaient cette multitude eussent les yeux attachés sur Jésus, avec un air mêlé de crainte et d'étonnement.

Instinctivement ils sentaient que cet homme lisait leurs pensées les plus intimes, et leurs motifs cachés. Quelques-uns essayèrent de cacher leurs visages comme si leurs mauvaises œuvres étaient écrites sur leurs fronts pour y être sondés par ce regard scrutateur.

La confusion fut apaisée. Le bruit du trafic et des marchés cessa. Le silence devint pénible. L'assemblée tout entière était accablée sous le poids d'un sentiment de terreur. C'était comme s'ils étaient traduits devant le tribunal de Dieu pour rendre compte de leurs actions. La Majesté du ciel se tenait là comme le Juge se tiendra au dernier jour, et tous ceux qui composaient cette foule immense le reconnurent en cet instant comme leur Maître. Ses regards se promenaient sur la multitude et voyaient chaque individu en particulier. Sa personne même, par son attitude de suprême dignité, semblait dominer l'assemblée, et une lumière divine illuminait son visage. Il parla, et sa voix claire et sonore, dont l'écho retentit sous les arches du temple, était semblable à la voix qui fit jadis trembler le Mont Sinaï : « Ma maison, » dit-il, « sera appelée une maison de prières, mais vous en avez fait une caverne de voleurs. »

Il redescendit lentement les degrés, et, levant le fouet, qui dans sa main semblait être changé en un sceptre royal, il ordonna à ceux qui vendaient de se retirer des limites sacrées, et d'en ôter leurs marchandises.

Avec un zèle sublime, et une sévérité qu'il n'avait jamais manifestés, auparavant il renversa les tables des changeurs, et l'argent résonna en roulant sur le pavé de marbre. Les plus endurcis et les plus hardis mêmes n'osèrent mettre en question son autorité, mais, avec une prompt obéissance les dignitaires du temple, les sacrificateurs égoïstes, les marchands de bétail et les chan-

geurs, se retirèrent en toute hâte de devant lui. Les plus avarés mêmes ne s'arrêtaient pas pour ramasser l'argent qu'ils idolâtraient mais ils s'enfuirent sans penser à la perte de leurs biens mal acquis.

Les bêtes et les oiseaux furent précipitamment chassés des portiques sacrés. Une terreur panique avait saisi la multitude qui sentait l'influence de la divinité de Christ. Des cris de terreur échappaient de centaines de lèvres pâles de la multitude effrayée qui se précipitait en désordre hors de ce lieu. Jésus ne les frappa point avec le fouet de cordes, mais à leurs regards coupables, ce simple instrument paraissait comme des épées aiguës et étincelantes se tournant dans toutes les directions et menaçant de les transpercer. Les disciples mêmes tremblaient de frayer, et étaient saisis de crainte par les paroles et par la manière de Jésus, si différente de la conduite de l'humble et doux Jésus de Nazareth. Mais ils se souvinrent qu'il était écrit de lui : « Le zèle de ta maison m'a dévoré. » Bientôt la multitude avec le bétail, les brebis, les pigeons et les passereaux, fut loin du temple de l'Éternel. Les parvis ne furent plus le théâtre d'un commerce séculier, et une solennité et un silence profonds reposèrent sur cette scène, jadis remplie de confusion. Si la présence de l'Éternel sanctifia la montagne la présence de Jésus sanctifia également le temple élevé en son honneur.

Combien cette foule immense aurait pu facilement résister à l'autorité d'un seul homme ; mais la puissance de sa divinité les accablait de confusion, et du sentiment de leur responsabilité. Ils n'avaient aucune force pour résister à l'autorité divine du Sauveur du monde. Ceux qui profanaient le temple sacré de l'Éternel furent chassés de ses portes par la Majesté du Ciel.

E. G. WHITE.

## SOYEZ VÉRIDIQUES.

Il y a des personnes que l'on peut toujours croire, parce qu'on sait qu'elles ont l'habitude de dire la vérité. Elles ne colorent pas une histoire ni n'augmentent point une nouvelle pour la rendre plus belle ou plus remarquable.

Il y en a d'autres au contraire que vous savez à peine si vous devez les croire, parce qu'elles ont tellement l'habitude de « grossir » les choses. En passant par leur bouche, un incident insignifiant augmente en grandeur, mais non en qualité. Elles prennent un fait ou une nouvelle de peu d'importance, les surchargent de mots et les colorent de qualificatifs plus beaux recherchés, jusqu'à ce qu'ils soient devenus tout à fait invraisemblables, et communiquent une fautive impression à ceux qui les entendent raconter. On n'aime pas écouter ceux dont les récits doivent subir un si fort exompte.

Cultivez l'habitude de dire la vérité dans les petites choses comme dans les grandes. Faites un choix sage de vos expressions, et n'employez que celles qui expriment ce que vous avez l'intention de dire. N'allongez jamais une histoire ni un fait pour les faire paraître plus longs ou plus comiques.

Faites cela, et on apprendra à se fier à vous et à vous respecter. Cela vaudra infiniment mieux que d'avoir la réputation de raconter des histoires merveilleuses ou de faire des remarques faussement « comiques ». Il arrive assez de choses vraiment comiques dans le monde, et elles sont bien plus intéressantes lorsqu'elles sont racontées exactement comme elles sont arrivées. Quelqu'un a fait cette sage remarque : « Ne trompez jamais pour faire une plaisanterie, ou pour exciter le rire de quelques compagnons au dépens d'un ami. »

Chers jeunes amis, soyez véridiques. Agissez selon la vérité. Dites la vérité. Il y a beaucoup de langues trompeuses. Que la vôtre ne prononce que des choses pures, bonnes et vraies.—S. S. *Advocate*.

## JUSQU'A CE QU'IL VIENNE.

Parmi les vues de Venise, on voit un très-beau monument en forme de pyramide. Une statue de grandeur naturelle, représentant une jeune fille endormie, est posée au pied et repose contre les portes de la tombe partiellement ouvertes. Au-dessus d'elle se tient un ange, regardant attentivement dans la distance, et tenant une trompette à la main. Il veille le moment de la prochaine venue de notre Sauveur, afin de porter la trompette à ses lèvres et de sonner avec un grand retentissement qui réveillera ceux qui sont endormis maintenant « jusqu'à ce qu'il vienne. »

Quelles réflexions se pressent dans l'es-

prit en contemplant cette œuvre d'art ! Est-ce que nous attendons le retour de notre Seigneur ? Est-ce que nous vivons comme si nous attendions sa venue ? Nos lampes sont-elles allumées, et y a-t-il de l'huile dans nos vaisseaux ? « Jusqu'à ce qu'il vienne », telle était l'inscription simple, mais frappante, gravée sur une pierre funéraire. Ces paroles exprimaient bien la foi, l'espérance et les affections du défunt !

Le matin en nous réveillant, qu'il est précieux de donner nos premières pensées au Seigneur Jésus, de pouvoir nous trouver en la présence de Dieu sans ombre, sans nuage, pour troubler notre communion avec lui ; de vivre pendant la journée, moment par moment, ayant une conscience pure envers Dieu et les hommes. Et si quelque chose trouble notre joie en Dieu, qu'il est précieux de pouvoir immédiatement nous réveiller vers lui, et, par une entière confession, recevoir une restauration complète, et le soir nous livrer au repos avec un cœur qui ne nous condamne pas.—*Christian Herald*.

## BUVEZ MOINS EN MANGEANT.

C'est une habitude nuisible que celle de boire beaucoup à nos repas. Avant d'avoir suffisamment mâché nos aliments, nous les forçons à descendre en prenant de l'eau ou des boissons fortes. Non-seulement cela délaye la salive, mais encore affaiblit le suc gastrique après que la nourriture est avalée. Beaucoup de personnes prennent une gorgée de liquide presque après chaque bouchée. Observez le long des tables dans tous nos hôtels quelle quantité de liquide se consomme à chaque repas, et vous en serez surpris ; puis, si votre esprit n'est pas trop rempli des fautes que vous découvrez chez les autres, vous reconnaîtrez le même mal en vous-mêmes, et serez amené à le corriger. Cette habitude, tôt ou tard amène la dyspepsie et la constipation, deux affections qui détruisent infailliblement la santé. Quand nous sommes altérés pendant nos repas ou en d'autres moments, nous ne devons boire que pour apaiser cette soif. Tout aliment solide devrait être dûment mâché et mêlé de salive dans la bouche sans être délayé d'eau ou d'autres boissons. Soyez assuré que l'apparente nécessité de boire est une simple habitude que nous pouvons réprimer à volonté, et tous ceux qui apprécient la santé à sa juste valeur ne trouveront pas que c'est acheter trop cher sa conservation ou son acquisition par une si simple précaution.

Dans notre époque où la funeste habitude de fumer et de chiquer est si répandue, les glandes salivaires semblent être affectées à une nouvelle fonction, celle de nettoyer les dents et les gencives des impuretés de ce narcotique. Si elles pouvaient parler, elles pourraient vraiment s'écrier.

« Quel usage vil, sommes-nous descendus ! »

Qui peut s'étonner des Jones creuses et blêmes des gens de cette génération, quand il s'établit ainsi en eux une espèce de catarrhe perpétuel dans la bouche ! Faites attention à nos avertissements. Si vous voulez avoir une bonne digestion, un organisme fonctionnant avec régularité, et des joues pleines et vermeilles, mangez lentement, mastiquez mieux votre nourriture, buvez moins à vos repas ; et vous qui fumez, si vous voulez persister à fumer, évitez autant que possible de cracher. Ces derniers auront une double raison d'observer notre dernière injonction : ils mangeront en même temps leur propre santé et les sentiments de leurs amis.—*Extrait*.

## CE QUE PEUT FAIRE UN TRAITÉ ENVOYÉ PAR LA POSTE.

Peu de personnes osent aborder les riches et les grands de ce monde sur le sujet du salut. Une petite réunion de chrétiens qui s'étaient rassemblés dans le but de prier pour l'avancement de l'œuvre sentit profondément ce fait déplorable, et il fut convenu d'envoyer des traités par la poste à ces personnes-là sans un mot de la part de ceux qui en faisaient l'envoi, espérant ainsi éviter de les offenser.

Un monsieur très-dissolu mais d'un rang élevé, reçut un matin avec ses lettres un traité intitulé : « Prépare-toi à la rencontre de ton Dieu. » Il le regarda avec indignation et s'étonna qui aurait pu avoir l'impudence de le lui envoyer. En prononçant un blasphème, il se leva pour le jeter au feu. Mais à l'instant même, la pensée lui vint de le mettre sous enveloppe et de l'envoyer à son ami B. comme anonyme. Ce serait une si bonne farce, se dit-il.

Conséquemment le traité fut de nouveau mis à la poste et reçu dans le même esprit que précédemment. Mais il fut lu, et l'es-

prit de Dieu l'accompagna. Cet homme moqueur et mondain fut converti. Son cœur débordait de joie et de reconnaissance envers Dieu, et dans son transport, il désirait ardemment faire quelque chose pour ses anciens compagnons de péché. Il envoya encore le petit traité, à une autre personne du cercle qu'il fréquentait autrefois, et il plut à Dieu, de l'honorer du même succès.

Voilà un moyen de faire du bien qui se présente à tous. Il n'y a personne, quel que haut placé qu'il soit dans la société, à qui on ne puisse ainsi avoir accès, et cela avec moins de difficulté que de toute autre manière.

Paul avec son habileté consommée et sa hardiesse à prêcher la vérité sentait la nécessité de varier sa méthode, selon la classe de personne à laquelle il s'adressait: «Puis séparément à ceux qui sont considérés.» Gal. 2: 2. Trad. de Lausanne.

Lorsque vous sentez poussés à envoyer un tel message à une autre personne, considérez que c'est une suggestion du Saint-Esprit, et ne soyez point désobéissants à sa voix. L'Esprit de Dieu peut accompagner ce message, et bénir pour vos âmes vos plus faibles efforts. Dieu a souvent employé les plus faibles instruments pour produire les plus glorieux résultats.—*Extrait.*

L'ŒUVRE PARMi LES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.

Il a plu à Dieu de nous donner une mesure de prospérité depuis notre retour en Amérique. Dans l'espace d'un an environ cent personnes ont reçu la vérité, trois églises et trois écoles du Sabbat ont été organisées, et nous avons eu plusieurs baptêmes.

Nous remercions Dieu pour la force et la santé qu'il nous accorde, ainsi qu'à ma famille. Nous n'oublions pas nos frères et nos sœurs en France et en Suisse. Jusqu'à présent nous avons travaillé pour les Américains, assidûment que pour ceux de langue française. Nous espérons pouvoir travailler plus directement pour les Français.

D. T. BOURDEAU.

A NOS AMIS.

Nous travaillons en faveur d'une vérité impopulaire. L'esprit charnel est inimitié contre Dieu et n'est pas sujet à sa loi. Ce n'est pas une tâche facile d'amener les hommes à garder les commandements de Dieu. Le courant du monde suit une autre direction. Les hommes aiment à penser qu'ils n'ont point de croix ni de fardeaux à porter, point de sacrifices à faire et que la foi qui ne produit pas de bonnes œuvres les sauvera au jour du jugement. Quand nous avertissons les hommes du jugement prochain, et que nous plaçons devant eux la nature de cet événement, nous n'en trouvons qu'un bien petit nombre qui accueille ces choses avec joie. La multitude désire entendre des choses plus agréables. Mais les hommes doivent être avertis, qu'ils veulent l'entendre ou non. C'est notre devoir de donner cet avertissement avec toute fidélité.

Dans une telle œuvre nous avons besoin de l'assistance de tous les amis de la vérité. Nous prions nos amis de chaque localité de nous aider selon ce qu'ils ont reçu de Dieu. Nous envoyons nos journaux et nos traités à l'essai à un grand nombre de personnes dans l'espoir qu'elles s'y intéresseront et s'y abonneront. Cela occasionne de grandes dépenses. La somme seule nécessaire à l'achat des timbres poste est considérable. Le coût du papier impression pour les publications que nous envoyons est assez considérable. Ensuite nous avons les dépenses pour l'impression, et toutes ces sommes doivent être payées promptement.

Nous demandons à ceux qui, en Europe, aiment les commandements de Dieu et l'apparition du Sauveur, de nous aider dans cette œuvre de propager la vérité. Nous ne demandons rien pour ceux à qui est confié le soin de l'œuvre de publication, mais nous demandons à tous ceux qui regarderaient cela comme un privilège, de nous aider à couvrir les dépenses de l'achat des timbres poste, du papier blanc, et des frais d'impression des journaux qui sont envoyés gratis à un grand nombre de nouveaux lecteurs.

Nous envoyons notre journal à un nombre considérable de lecteurs français en Amérique. La plupart d'entre eux sont identifiés à notre œuvre. Nous recevons peu de nouvelles de ces amis. Nous ne pouvons croire qu'ils ne prennent aucun intérêt à notre œuvre. Nous savons au contraire que quelques-uns prennent un

intérêt actif dans la publication des SIGNES, et dans les efforts que nous faisons pour les envoyer à des milliers de nouveaux lecteurs. Mais il y en a beaucoup qui ne s'avancent pas pour nous aider de leurs biens. C'est à ces personnes que nous faisons appel. Nous avons besoin de votre secours pour nous aider à couvrir les dépenses de notre œuvre. Il ne vous est pas demandé de quitter votre maison et vos amis pour travailler parmi des étrangers. Mais il est possible pour vous de faire beaucoup pour ceux qui parlent votre langue, en leur envoyant les publications où la vérité est exposée. Nous avons parlé des diverses dépenses de cette œuvre. Afin qu'elle puisse continuer, nous vous demandons de nous aider à couvrir ces dépenses, et nous croyons avec confiance que vous répondrez à cet appel.

A LA JEUNESSE.

NE VOUS AMUSEZ JAMAIS AUX DÉPENS D'AUTRUI.

De nos jours, on se laisse aller à la coupable habitude de tourner en ridicule les particularités des individus, à tel point que si ligne après ligne désapprouvait cette coutume réformait quelques personnes, nous agilerions volontiers ce sujet très-fréquentement. Outre le péché qu'il y a dans cette coutume, elle est si contraire au bon goût qu'une personne réellement bien élevée ne s'y laisserait jamais aller. C'est pourquoi nous croyons que si les enfants et les jeunes gens étaient convenablement instruits concernant une habitude si inconvenante, ils l'évitieraient entièrement.

Nous nous souvenons d'une vive réprimande que nous reçûmes dans notre jeunesse d'un de nos amis pour avoir pris part à cette espèce d'amusement. La faute nous fut présentée de manière à paraître impardonnable, de sorte que l'impression de la réprimande fut durable. *Jamais*, nous dit-il, *dans aucune occasion*, ne vous laissez aller à des plaisanteries aux dépens d'autrui; c'est sans cœur et cruel à l'extrême. Lorsque vous serez tentés de le faire, placez-vous dans les circonstances de la personne dont vous voudriez faire l'objet de votre plaisanterie, et la tentation disparaîtra bientôt.

Ces paroles étaient d'un grand poids et d'une valeur inestimable, sortant de la bouche de quelqu'un qui ne faisait pas même profession d'être sous l'influence de l'Esprit du Sauveur. Si cet ami avait si scrupuleusement regardé aux sentiments d'autrui que ne devrions-nous pas attendre de ceux qui professent de connaître Christ? Suivez le Sauveur dans tous les actes de sa mission terrestre, et vous trouverez qu'il n'y a jamais manifesté autre chose que des sentiments les plus tendres de pitié et de sympathie, envers les opprimés et les affligés.

Si nous ne possédons point le même esprit, il est inutile que nous nourrissions l'espoir d'être reconnus par Christ lorsqu'il viendra prendre à lui les sujets de son royaume.

L'histoire que nous allons raconter représente une classe d'individus qui peuvent s'être laissés aller à cette espèce de divertissement, sans en connaître tout le mal, mais quand la lumière nous est donnée sur le sujet, il est de notre devoir d'obéir et de changer de conduite à cet égard.

Une fois, voyageant en diligence, je me trouvais avec une jeune demoiselle qui semblait continuellement occupée à chercher quelque nouvel objet risible. Chaque vieille grange était pour elle le sujet d'une petite plaisanterie, et jusqu'aux vaches et aux brebis paissant dans les pâturages, nous regardant gravement, n'échappaient point à sa critique. Ils se doutaient bien peu, les paisibles animaux, que des gens pouvaient s'amuser à leurs dépens.

Tout cela était peut-être assez innocent. Les animaux ne sont pas susceptibles de ce côté-là. Il n'est pas probable que leurs sentiments soient blessés lorsqu'on s'amuse d'eux, mais quant aux êtres humains, c'est un cas tout différent.

Quelques instants après, une femme âgée vint en courant au travers des champs, levant la main vers le cocher, et d'une voix perçante lui demanda d'arrêter la voiture. Le cocher fit aussitôt arrêter ses chevaux au bord de la route, et la vieille dame s'approcha de la barrière qui bordait le chemin, et, dans sa précipitation, elle se pressa entre deux poteaux trop rapprochés l'un de l'autre.

La jeune demoiselle, assise dans la diligence, fit quelques remarques plaisantes qui firent rire les voyageurs. Cela paraissait très-excusable; car en s'efforçant de traverser la barrière, la pauvre femme

avait déchiré son vieux chapeau noir, et, prenant place à côté d'une dame bien habillée, elle avait réellement l'air d'y avoir été lancée par un tourbillon.

C'était un nouveau sujet de plaisanterie, et la jeune fille en profita. Elle dessina sur une carte la caricature de la vieille dame, sous prétexte de prendre le modèle de la forme de son chapeau, et de diverses manières, elle chercha à provoquer le rire à son sujet.

A la fin la pauvre femme tourna vers elle son visage pâle, et lui dit:

«Ma chère jeune fille, vous êtes maintenant jeune, bien portante et heureuse. Je l'ai été aussi, mais ce temps est passé. Je suis maintenant âgée et délaissée. La diligence me conduisit un lit de mort de mon unique enfant. Et ensuite, ma chère, je serai une pauvre femme seule au monde, où les jolies jeunes filles penseront que je suis un objet très curieux. Elles riront de mes habits à la vieille mode, et de mon air triste, et elles oublieront que la vieille femme a aimé et souffert, et qu'elle est restée seule.»

La diligence s'arrêta alors devant une maison de pauvre apparence, et la vieille dame descendit lentement de la voiture.

«Comment est-elle?» demanda la mère tremblante.

«Elle vit en-core,» dit l'homme, en la conduisant dans la maison.

Le cocher remonta sur son siège et bientôt la voiture s'éloigna rapidement. Notre joyeuse amie avait placé la carte dans sa poche. Elle était pensive, la tête appuyée sur sa main, et je fus bien aise de voir couler une larme sur sa belle joue. C'était une bonne leçon qui, nous l'espérons grandement, lui sera profitable.

VAUT-IL LA PEINE?

LE PRINCE BISMARCK, le fameux chancelier, qui, on peut le dire, a pendant des années tenu dans ses mains les destinées de l'Europe n'est nullement un homme heureux. Troublé dans sa conscience, en proie à la mélancolie, il se lamente sur sa destinée, et, malgré ses grands succès politiques, il envisage l'avenir avec anxiété. On dit qu'à Varzin il aurait prononcé les paroles suivantes: «En satisfaisant mon ambition, je n'ai rendu personne heureux. Quel grand nombre de gens j'ai plongés dans la misère! Sans moi, trois grandes guerres auraient été évitées, quatre-vingt mille hommes, que dis-je? un bien plus grand nombre, n'auraient pas été tués, et un nombre immense de familles, de pères, de frères, de sœurs, et d'épouses n'auraient pas été plongés dans le deuil. Toutefois, ce compte doit être réglé entre Dieu et moi, autant qu'il s'agit de l'avenir. Quel bonheur ai-je retiré de tout mon succès? Peu ou point et j'ai moissonné des inquiétudes sans fin, des vexations, de la haine, du chagrin, un excès de travail et du souci.»

Nous pouvons à peine comprendre comment Bismark peut s'accuser d'être la cause de la guerre franco-prussienne de 1870-71, vu qu'il était forcé de résister à l'invasion française; néanmoins en contraste avec ce grand homme d'Etat, qu'il est, heureux celui qui a appris cette leçon apostolique: «Ne vous inquiétez d'aucune chose, mais exposez vous besoins à Dieu en toutes occasions, par des prières et des supplications, avec des actions de grâces, et qui est rendu capable de réaliser la promesse qui suit: «Et la paix de Dieu, laquelle surpasse toute intelligence, gardera vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ.»—*Extrait.*

LE TEMPS.

Il y a des jeunes personnes qui pensent que parce qu'elles ont de l'argent en abondance, elles n'ont pas besoin de bien employer le temps. Le roi Alfred d'Angleterre semble avoir pensé différemment. Il était si désireux de bien employer son temps et de laisser l'Angleterre plus sage et plus heureuse qu'il ne l'avait trouvée, qu'il divisa les jours en portions égales, et assigna un certain travail à chaque division du temps. A l'époque d'Alfred, il n'y avait point d'horloges, de sorte que pour être exact, il prit des bougies de cire auxquelles il fit des entailles de distance en distance; il tenait ces bougies continuellement allumées, et divisa le jour en les faisant brûler d'une entaille à l'autre. Afin d'empêcher l'air de les faire filer et couler, il plaça ces bougies dans des boîtes de bois et de corne blanche; on dit que ce sont les premières lanternes qu'on ait vues en Angleterre.—*Youth's Instructor.*

—UNE sainte crainte est la gardienne de l'âme.

Ecole du Sabbat.

QUESTIONS BIBLIQUES POUR ECOLES ET FAMILLES.

LEÇON VIII.

L'INTERPRÉTATION DE LA VISION.

1. Que représentaient les quatre bêtes que Daniel vit en vision? Dan. 7: 17.
2. Que représentait la quatrième bête? 7: 23.
3. Puisque la quatrième bête représentait le quatrième royaume, combien de royaumes durent l'avoir précédé?
4. Alors les «quatre rois» du verset 17 ne doivent-ils pas représenter quatre royaumes?
5. Qu'est-il dit du royaume symbolisé par la bête effrayante et terrible? Dan. 7: 23.
6. Qu'est-il dit du royaume représenté par les jambes de la grande statue? Dan. 2: 40.
7. Combien de rois devaient s'élever du quatrième royaume mentionné dans le chapitre sept? Verset 24.
8. Comment ces rois étaient-ils symbolisés?
9. Puisque toutes ces choses existaient en même temps, n'ont-elles pas dû indiquer une division du quatrième royaume en dix parties?
10. Dans le quatrième royaume du second chapitre, combien de divisions furent représentées par les dix orteils de la statue?
11. Ces ressemblances étranges ne montrent-elles pas que le quatrième royaume, représenté par la bête terrible est le même que celui qui est représenté par les jambes de la statue?
12. Alors quel dut être le nom de ce quatrième royaume? Voyez leçon V.
13. Quel royaume précéda l'empire romain?
14. Quel royaume précéda l'empire grec?
15. Lequel précéda celui des Médés et des Perses?
16. Combien de royaumes universels ont jamais existé sur la terre.
17. Combien y en aura-t-il encore dans l'avenir?
18. Qui établira ce royaume?
19. Quand sera-t-il établi? Chap. 2: 44.
20. Dans le temps de quels rois? Chap. 7: 24.
21. Combien de temps durera-t-il?
22. Apprenez par cœur Dan. 7: 15-18, 23, 24.
23. Récitez Dan. 2: 40, 41.

LEÇON IX.

BABYLONE.

1. Quel fut le premier royaume universel sur la terre?
2. Par qui fut-il premièrement fondé? Gen. 10: 8-10.
3. Quand Babel fut-elle bâtie? Réponse: 2347 ans av. J.-C. Voyez la marge de Gen. 11: 1-9. Trad. anglaise.
4. Dans quel pays était la ville de Babel?
5. Quel est le nom de Babel dans la langue grecque? Rép. Babylone.
6. Par qui l'empire de Babylone proprement dit, sur lequel régnait Nébucadnetsar fut-il fondé? Rép. Par Bélésis appelé dans la Bible, Baladin.
7. Quand cette dynastie de rois fut-elle établie? Rép. 747 ans av. J.-C.
8. Quand est-ce que le royaume devint universel? Rép. Environ 603 ans av. J.-C.
9. Par quel acte entra-t-il pour la première fois en rapport avec le peuple de Dieu? 2 Chron. 33: 11.
10. Quand cela eut-il lieu? Rép. 677 ans av. J.-C. 2 Chron. 33: 11, marge.
11. Par quoi Babylone était-elle représentée dans la vision de la grande statue?
12. Par quoi était-elle représentée dans la vision de Daniel concernant les quatre bêtes?
13. Quel est le symbole qui représente le mieux la majesté et la dignité du royaume? Rép. son caractère belliqueux des Babyloniens est-il le mieux représenté?
14. De quoi les ailes du lion étaient-elles un emblème? Hab. 1: 6-8.
15. Qui était le gouverneur le plus éminent de ce royaume? Rép. Nébucadnetsar.
16. Quand ce royaume fut-il renversé? Rép. 538 ans av. J.-C. Dan. 5: 28, 30, 31, marge.
17. Pendant combien de temps l'empire babylonien continua-t-il d'exister après avoir été mis en rapport avec le peuple de Dieu?

—Il y a un temps pour toutes choses.

